RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 08160
Numéro SIREN : 433 466 570
Nom ou dénomination : SUEZ

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2022 sous le numéro de dépôt 55554

SUEZ

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92037 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

SUEZ

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société SUEZ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SUEZ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Incidence comptable de la transaction Veolia

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué notamment dans la note « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels, les différentes étapes de la transaction Veolia sur l'exercice 2021 ont été les suivantes : ► le 29 juin 2021, votre conseil d'administration a approuvé le projet d'offre publique d'achat (OPA) lancé par la société Veolia visant les actions de votre société. Parallèlement, et comme prévu dans l'accord de rapprochement conclu le 14 mai 2021 entre la société Veolia et votre société, un consortium d'investisseurs de long terme, constitué des fonds des sociétés Meridiam, GIP, CNP Assurances et de la Caisse des Dépôts (le « Consortium ») a remis une promesse d'achat engageante finale pour le rachat du « Nouveau SUEZ », à laquelle est annexé un projet de *Share and Asset Purchase Agreement* (« SAPA »). ► Le 22 octobre 2021, la société Veolia, votre société et le Consortium ont signé le SAPA pour la reprise du « Nouveau SUEZ », comprenant les activités Eau et Recyclage et Valorisation France de votre société, des actifs internationaux en Italie, Europe Centrale, Afrique dont le Maroc, Asie centrale, Inde, Chine et Australie, ainsi que des activités mondiales numériques et environnementales.	Nos travaux ont pour objet d'apprécier la correcte valorisation de la charge et sa présentation adéquate dans le compte de résultat. Ainsi, les procédures relatives aux coûts supportés par votre société dans le contexte de cette opération ont notamment consisté à : ► apprécier l'environnement de contrôle des procédures et des systèmes d'information spécifiques mis en place ; ► rapprocher le suivi des coûts détaillé par projet, par nature et par tiers avec la comptabilité générale ; ► rapprocher les coûts enregistrés en comptabilité avec la documentation contractuelle afférente ; ► examiner le classement comptable retenu pour ces coûts. Concernant les procédures contentieuses qui étaient en cours au 31 décembre 2020 entre les groupes SUEZ et Veolia, nous avons procédé à des demandes de confirmation auprès des avocats qui accompagnaient votre société pour apprécier l'évolution de ces procédures. Concernant les titres de participation de la société SUEZ Groupe, nous avons analysé la valeur recouvrable au regard de l'offre Veolia portant sur l'intégralité des actions de votre société. Nous avons également porté une attention particulière à la comptabilisation de la plus-value de cession de la participation de la société Acea SpA à la société SUEZ International en menant les procédures suivantes :

- Le 14 décembre 2021, la Commission européenne a autorisé l'OPA de la société Veolia sur les titres de votre société, levant ainsi la condition suspensive permettant la réalisation de la cession au Consortium du périmètre concerné. Cette autorisation a été accompagnée d'une liste de « remèdes », notamment la cession de certaines activités de votre société et de la société Veolia afin d'adresser les enjeux du droit de la concurrence.

La transaction de la société Veolia a ainsi eu plusieurs effets sur les comptes :

- comme indiqué dans les notes « Faits marquants de l'exercice » et « Résultat exceptionnel » de l'annexe aux comptes annuels, votre société a supporté des charges exceptionnelles pour un montant de M€ 248 en 2021 et M€ 29 en 2020. Ces coûts sont inclus dans les lignes « Charges exceptionnelles sur opérations de gestion » et « Dotations et reprises de provision pour restructuration » ;
- comme indiqué dans la note « Faits marquants de l'exercice – Litiges liés au projet de prise de contrôle de Veolia », les groupes SUEZ et Veolia se sont désistés en 2021 de l'ensemble des instances qui étaient en cours suite à l'accord de rapprochement conclu entre les parties ;
- enfin, comme mentionné dans les notes « Faits marquants de l'exercice », « Immobilisations » et « Résultat exceptionnel », votre société a cédé sa participation de 10,85 %, soit M€ 303, dans le capital de la société Acea SpA à la société SUEZ International et réalisé une plus-value de M€ 101,5 ;
- la seule participation résiduelle de votre société au 31 décembre 2021 est la société SUEZ Groupe.

Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables – immobilisations financières – Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur comptable des titres de participation, pour lesquels votre société s'inscrit dans une logique de détention durable, est ramenée à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité est appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus, aux cours de bourse et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change.

Ces opérations liées à la transaction Veolia et leurs incidences comptables constituent un point clé de l'audit en raison de leur caractère significatif et de leur complexité.

- rapprocher le prix de cession avec le contrat signé entre votre société et la société SUEZ International ;
- vérifier le calcul de la plus-value de cession et la comparer au montant retenu en comptabilité.

Enfin, d'une manière générale, nous avons apprécié les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels sur les incidences comptables de cette transaction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SUEZ par votre assemblée générale du 15 juillet 2008 pour le cabinet MAZARS et du 21 décembre 2007 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet MAZARS était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quinzième année, dont quatorze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 16 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS		ERNST & YOUNG et Autres
Achour Messas	Julien Huvé	Jean-Christophe Goudard



COMPTES SOCIAUX ANNUELS

AU

31 DECEMBRE 2021

SUEZ SA

18.3 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE

18.3.1 BILAN ACTIF

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2021 Brut	Amortissements et dépréciations	Net	31 décembre 2020 Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	**Note 1**	**30 847,7**	**(818,7)**	**30 029,0**	**30 004,7**
Immobilisations corporelles	**Note 1**	**29,7**	**(4,2)**	**25,5**	**57,1**
Participations	**Note 1**	8 857 390,3	-	8 857 390,3	9 160 781,2
Créances rattachées à des participations	**Notes 1 et 2**	7 795 566,0	-	7 795 566,0	7 776 584,5
Autres immobilisations financières	**Notes 1 et 2**	30 288,9	(288,4)	30 000,5	30 164,9
Immobilisations financières	**Note 1**	**16 683 245,2**	**(288,4)**	**16 682 956,8**	**16 967 530,6**
ACTIF IMMOBILISE I		**16 714 122,6**	**(1 111,3)**	**16 713 011,3**	**16 997 592,4**
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes	**Note 2**	**31,8**	**-**	**31,8**	**29,1**
Créances clients et comptes rattachés	**Note 2**	50 873,7	(2 672,2)	48 201,5	21 702,1
Autres créances	**Note 2**	119 887,7	-	119 887,7	110 802,7
Comptes courants	**Note 2**	1 341 138,1	-	1 341 138,1	1 931 468,9
Produits à recevoir sur instruments de trésorerie	**Note 2**	15 806,8	-	15 806,8	17 507,4
Créances		**1 527 706,3**	**(2 672,2)**	**1 525 034,1**	**2 081 481,1**
Disponibilités		1 403 400,0	-	1 403 400,0	1 320 404,8
Valeurs mobilières de placement	**Note 3**	836,8	-	836,8	2 360,0
Comptes financiers		**1 404 236,8**	**-**	**1 404 236,8**	**1 322 764,8**
Comptes de régularisation	**Note 4**	**30 965,4**	**-**	**30 965,4**	**36 712,4**
Primes de remboursement des obligations		**41 308,8**	**-**	**41 308,8**	**43 496,5**
ACTIF CIRCULANT II		**3 004 249,1**	**(2 672,2)**	**3 001 576,9**	**3 484 483,9**
ECARTS DE CONVERSION ACTIF III	**Note 9**	**6 902,1**	**-**	**6 902,1**	**12 683,4**
TOTAL ACTIF (I+II+III)		**19 725 273,8**	**(3 783,5)**	**19 721 490,3**	**20 494 759,7**

18.3.2 BILAN PASSIF

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2021	31 décembre 2020
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		2 558 399,3	2 513 450,3
Primes liées au capital social		5 362 386,9	5 252 130,8
Réserve légale		255 735,7	251 345,0
Report à nouveau		537 045,5	706 351,3
Résultat de l'exercice		(344 915,7)	246 143,0
Capitaux propres I	**Note 5**	**8 368 651,7**	**8 969 420,4**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		8 613,4	42 314,3
Provisions pour charges		271 676,9	138 466,1
Provisions pour risques et charges II	**Note 6**	**280 290,3**	**180 780,4**
DETTES			
Emprunts obligataires		8 873 108,3	8 715 834,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		265 014,7	747 000,0
Titres super subordonnés		1 637 879,5	1 638 038,1
Emprunts Participatifs		-	-
Comptes courants et emprunts auprès des filiales		79 729,9	153 431,0
Dettes Financières	**Notes 7 et 8**	**10 855 732,4**	**11 254 303,1**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		105 168,7	16 779,6
Dettes fiscales et sociales		67 947,9	19 904,8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	12,8
Charges à payer sur instruments de trésorerie		517,4	346,7
Autres dettes		33 489,9	32 985,5
Dettes d'exploitation	**Note 8**	**207 123,9**	**70 029,4**
DETTES III		**11 062 856,3**	**11 324 332,5**
COMPTES DE REGULARISATION IV	**Note 4**	**3 254,9**	**7 673,7**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF V	**Note 9**	**6 437,1**	**12 552,7**
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		**19 721 490,3**	**20 494 759,7**

18.3.3 COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	**31 décembre 2021**	**31 décembre 2020**
Prestations de services	**Note 10**	125 830,8	99 084,6
Autres produits		1 164,0	36,0
Subventions d'exploitation		54,0	-
Reprises sur provisions pour options d'achat et actions gratuites	**Note 11**	9 689,6	-
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	**Note 11**	225 981,9	27 965,9
Produits d'exploitation		**362 720,3**	**127 086,5**
Autres achats et charges externes		(256 852,0)	(38 913,0)
Impôts, taxes et versements assimilés		(4 427,5)	(5 520,5)
Rémunérations		(48 593,5)	(26 641,0)
Charges sociales et assimilées		(23 886,5)	(12 304,9)
Dotations aux provisions pour actions gratuites	**Note 6**	(141 573,5)	(79 331,4)
Dotation aux amortissements et dépréciations		(5,8)	(0,1)
Dotations aux autres provisions		(9 026,6)	(13 656,5)
Autres charges de gestion courante		(2 987,4)	(6 856,2)
Charges d'exploitation		**(487 352,8)**	**(183 223,6)**
RESULTAT D'EXPLOITATION I		**(124 632,5)**	**(56 137,1)**
Produits financiers des participations		18 485,4	461 899,9
Autres produits financiers		44 659,1	51 942,4
Autres intérêts et produits assimilés		38 005,5	41 070,5
Plus value sur cession de valeurs mobilières de placement		0,0	32,5
Reprises sur provisions et transferts de charges	**Note 11**	12 683,4	7 680,4
Différences positives de change		9,5	4 917,8
Produits financiers		**113 842,9**	**567 543,5**
Intérêts et charges assimilées		(216 763,1)	(229 420,2)
Moins value sur cession de valeurs mobilières de placement		(228,9)	-
Dotations aux amortissements et provisions		(14 042,6)	(18 847,6)
Différences négatives de change		(75,3)	(5 130,9)
Charges financières		**(231 109,9)**	**(253 398,7)**
RESULTAT FINANCIER II	**Note 12**	**(117 267,0)**	**314 144,8**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS III=I+II		**(241 899,6)**	**258 007,7**
Produits exceptionnels sur opérations de capital		404 868,1	236,3
Reprises sur provisions et transferts de charges	**Note 11**	28 193,7	3 830,2
Produits exceptionnels		**433 061,8**	**4 066,5**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(280 386,8)	(18 852,4)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital		(303 391,0)	(87,4)
Dotation aux amortissements et provisions		(490,6)	(28 861,8)
Charges exceptionnelles		**(584 268,4)**	**(47 801,6)**
RESULTAT EXCEPTIONNEL IV	**Note 13**	**(151 206,6)**	**(43 735,1)**
PARTICIPATION DES SALARIES V		**(751,2)**	**(921,8)**
IMPÔT SUR LES SOCIETES (GAIN D'INTEGRATION FISCALE) VI	**Note 14**	**48 941,6**	**32 792,2**
RESULTAT NET (III+IV+V+VI)		**(344 915,7)**	**246 143,0**

18.3.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net		(344 915,7)	246 143,0
Dotations nettes aux amortissements et provisions		97 959,6	117 320,8
Marge brute d'autofinancement		**(246 956,1)**	**363 463,8**
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		31 524,2	54 608,3
Flux net de la trésorerie issue des opérations d'exploitation		**(215 431,9)**	**418 072,1**
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	**Note 1**	1,5	(12,9)
Cessions de titres de participation		303 391,0	0,0
Variation des créances		126,6	618,2
Variation des autres immobilisations financières	**Note 1**	(3,4)	(408,1)
Flux net de la trésorerie issue des opérations d'investissement		**303 515,6**	**197,2**
Dividendes et acomptes versés aux actionnaires	**Note 5**	(415 448,8)	(282 678,9)
Augmentation de capital	**Note 5**	43 906,6	39 880,2
Augmentation des primes et réserves liées au capital	**Note 5**	115 135,6	72 344,5
Rachat d'actions propres		1 523,3	(3 704,5)
Variation des comptes courants		590 330,7	(908 783,6)
Emprunts obligataires		153 400,0	1 484 746,7
Titres super subordonnés		0,0	(147 950,6)
Variation des autres dettes financières		(482 000,0)	68 583,0
Intérêts courus & primes		(11 935,9)	10 764,8
Flux net de la trésorerie issue des opérations de financement		**(5 088,5)**	**333 201,6**
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE		**82 995,3**	**751 470,9**
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice		**1 320 404,8**	**568 933,9**
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice		**1 403 400,0**	**1 320 404,8**

18.3.5 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

ACCORD DE RAPPROCHEMENT ENTRE SUEZ ET VEOLIA

Le 29 juin 2021, le Conseil d'Administration de SUEZ SA a approuvé le projet d'Offre Publique d'Achat lancé par Veolia visant les actions SUEZ SA au prix de 20,50 euros par action, coupon attaché.

Parallèlement, et comme prévu dans l'accord de rapprochement conclu le 14 mai 2021 entre Veolia et SUEZ, un consortium d'investisseurs de long terme, constitué des fonds Meridiam et GIP et de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances a remis à Veolia et SUEZ une promesse d'achat engageante finale pour le rachat du Nouveau SUEZ pour une valeur d'entreprise de 10,4 milliards d'euros, à laquelle est annexé un projet de Share and Purchase Agreement (SAPA).

Le 22 octobre 2021, suite à la finalisation des procédures d'information-consultation des instances représentatives du personnel du groupe SUEZ concernées, Veolia, SUEZ et le Consortium ont signé le SAPA dont les termes et conditions sont en ligne avec ceux figurant dans le projet annoncé le 29 juin 2021.

Le 14 décembre 2021, Veolia a reçu l'autorisation de l'Union européenne, accompagnée d'une liste de « remèdes » dans les secteurs d'activité des déchets dangereux et de l'eau industrielle, de lancer son Offre Publique d'Achat sur les actions de SUEZ, levant ainsi la dernière condition suspensive à la cession du Nouveau SUEZ au Consortium.

Les activités composant le périmètre du futur Nouveau SUEZ sont :

- l'eau municipale (Eau France) et le déchet solide (R&V France) en France (y compris le principal centre de recherche en France : CIRSEE) ;
- des activités de SUEZ notamment dans l'eau et dans les zones géographiques suivantes : Italie (y compris la participation dans Acea), République tchèque, Afrique (y compris Lydec au Maroc), Asie Centrale, Inde, Chine, Australie, et les activités monde digitale et environnementales (SES) ;
- 2 incinérateurs de déchets dangereux en Chine continentale.

En 2020, ce périmètre avait réalisé environ 7 milliards d'euros de chiffres d'affaires et employait approximativement 35 000 collaborateurs.

LITIGES LIES AU PROJET DE PRISE DE CONTROLE DE VEOLIA

Conformément à l'Accord de Rapprochement conclu le 14 mai 2021, la Société et Veolia se sont désistés en 2021 dans l'ensemble des instances qui étaient en cours.

CESSION DE PARTICIPATION

Dans le cadre des restructurations préparant le rapprochement avec Veolia, le 22 décembre 2021, SUEZ SA a cédé sa participation de 10,85% dans le capital d'ACEA SpA à SUEZ International.

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Le 18 mars 2021, émission de 10 976 645 actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés français au titre du plan mondial d'actionnariat salarié « SHARING 2021 » conduisant à une augmentation du capital social de 43,9 millions d'euros.

Le 1er octobre 2021, émission de 260 603 actions dans le cadre de la livraison des actions de performance attribuées le 25 juillet 2018, conduisant à une augmentation du capital social de 1,04 million d'euros.

REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Le 17 mai 2021, SUEZ SA a remboursé l'emprunt de 596,6 millions d'euros de nominal émis le 17 mai 2011. Il portait un coupon annuel fixe de 4,078%.

NOUVELLES EMISSIONS OBLIGATAIRES

Le 9 mars 2021, SUEZ SA a lancé une nouvelle émission d'obligations à 5 ans et 3 mois, pour un montant de 750 millions d'euros à zéro coupon.

18.3.6 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement comptable ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général modifié des règlements publiés ultérieurement.

Les opérations financières relatives aux participations et aux créances rattachées à des participations, notamment les dotations ou reprises de dépréciation, sont inscrites en résultat exceptionnel et non en résultat financier. SUEZ considère en application de l'article 120-2 du PCG que cette classification qui déroge au Plan Comptable Général donne une image plus fidèle du compte de résultat car elle permet de regrouper avec les plus ou moins-values de cession tous les éléments de résultat afférents aux participations en résultat exceptionnel.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'achat ou de production.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement et la durée d'amortissement varie de 1 à 5 ans. Cette rubrique inclut les licences et les marques. Cependant, les marques sont acquises pour une durée non limitée et ne sont pas amorties.

Par ailleurs, les dépenses liées aux activités de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement et les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes de 3 à 10 ans.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Titres de participation

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Les nouveaux titres acquis sont comptabilisés à leur valeur d'achat augmentée des frais accessoires externes directement liés.

Dans le cadre du changement de régime fiscal des frais d'acquisition des titres de participation résultant de l'article 21 de la loi de finances 2007 et sur la base de l'avis n°2007-C du Conseil National de la Comptabilité (CNC), SUEZ comptabilise l'étalement fiscal des frais d'acquisition des titres sur cinq ans dans un compte d'amortissements dérogatoires.

En ce qui concerne les titres pour lesquels SUEZ s'inscrit dans une logique de détention durable, une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus, aux cours de bourse et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change.

En ce qui concerne les titres pour lesquels une décision de cession est prise par SUEZ, la valeur comptable des titres concernés est ramenée à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite.

Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles SUEZ détient une participation.
Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, les créances rattachées sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres et que ces derniers ont déjà été dépréciés.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce compte les SICAV détenues, au titre du contrat de liquidité, par SUEZ. Une provision est éventuellement constituée selon les critères décrits ci-dessus pour les titres de participation.

CREANCES

Les créances de l'actif circulant sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale et le risque de non-paiement est analysé individuellement. Tout risque d'insolvabilité d'un débiteur est provisionné à hauteur du risque encouru.

ACTIONS PROPRES

Les actions SUEZ sont comptabilisées le jour de leur livraison à leur prix d'acquisition hors frais de transaction.

Les actions détenues dans la perspective d'une détention de longue durée, en vue d'une annulation ou d'un échange, sont comptabilisées en immobilisations financières.

Les actions acquises dans le cadre des programmes de rachat ou du contrat de liquidité[1] figurent en valeurs mobilières de placement.
Les actions détenues dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions sont affectées à ces plans et figurent donc en valeurs mobilières de placement.
Lors de la cession, le prix de revient des actions cédées est établi par catégorie d'affectation selon la méthode du premier entré - premier sorti (FIFO).

Lorsque la valeur de marché des actions SUEZ classées en valeurs mobilières de placement devient inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation du montant de cette différence est enregistrée en résultat financier (contrat de liquidité). Cette valeur de marché est déterminée sur la base du cours moyen du mois de clôture.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT HORS ACTIONS PROPRES

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur de marché des titres à la clôture est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée pour la différence. Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base du cours moyen du mois de clôture.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.
Les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au cours de la devise à la date de clôture. Les différences de conversion constatées sont portées au compte de résultat pour les disponibilités et inscrites au bilan en « écarts de conversion » pour les dettes et créances. Les pertes latentes font l'objet d'une provision.

[1] SUEZ a signé un contrat de liquidité avec un prestataire de service d'investissement. La Société délègue à ce dernier un rôle d'intervention quotidienne sur le marché, à l'achat et à la vente des actions SUEZ, visant à assurer la liquidité et à animer le marché du titre sur la place boursière de Paris. Les sommes versées à ce prestataire sont inscrites en « autres immobilisations financières ».

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sans contrepartie au moins équivalente attendue de la part du tiers dont le montant peut être estimé de façon fiable, conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif aux passifs.
Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation à la date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Provision au titre des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés

Conformément au règlement ANC n° 2014-03, la provision au titre des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés est constituée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les salariés et couvre in fine la moins-value de cession égale à la valeur comptable des actions propres attribuées gratuitement aux salariés. Cette provision est comptabilisée dans les provisions pour charges et impacte le résultat d'exploitation de la Société.

Retraites

La valorisation des engagements pris par la Société, en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régime de prévoyance, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Les engagements sont déterminés par la méthode des unités de crédit projetées. Ainsi, la dette de l'entreprise correspond à la part des engagements au terme attribuable aux services déjà rendus par chaque salarié. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires, ainsi qu'un taux d'actualisation déterminé en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang.

Provisions pour risques sur participations

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la Société estime son engagement supérieur aux actifs détenus ou s'il existe un risque sur certaines participations qui ne se matérialisera pas nécessairement par une perte d'actif.

DETTES FINANCIERES

Primes et frais d'émission des emprunts obligataires

Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés au passif du bilan pour leur valeur totale, primes de remboursement incluses. En contrepartie, ces dernières sont inscrites à l'actif du bilan en « primes de remboursement » et sont amorties linéairement sur la durée de l'emprunt.
Les primes d'émission reçues sont imputées sur les frais d'émission. L'écart restant constitue un produit constaté d'avance étalé sur la durée de l'emprunt.
Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité, les frais d'émission des emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés. Ces frais d'émission comprennent principalement les commissions dues aux intermédiaires financiers.

Titres super subordonnés à durée indéterminée

Conformément à l'avis de l'Ordre des Experts Comptables n°28 publié en octobre 1994, les titres super subordonnés sont classés en dettes financières. La prime d'émission est comptabilisée à l'actif du bilan et les intérêts déductibles fiscalement versés annuellement sont enregistrés en charges financières dans le compte de résultat. Les frais d'émission de ces emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET D'EXPLOITATION

SUEZ intervient sur les marchés des produits dérivés pour gérer et réduire son exposition à la volatilité des taux d'intérêts et des cours de change ou pour sécuriser la valeur de certains actifs financiers. A ce titre et conformément à la nouvelle réglementation ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 sur le traitement comptable des instruments financiers à terme et les opérations de couverture :

- Les moins- values latentes constatées à la clôture sur les instruments financiers détenus à titre de couverture par SUEZ et présentés en engagement hors bilan ne font pas l'objet de provisions ;
- Les pertes et profits relatifs aux contrats de swaps de taux d'intérêts et, le cas échéant de devises sont constatés, prorata temporis, au compte de résultat en charges ou produits financiers sur la durée de vie des éléments auxquels ils sont adossés. Cet étalement s'applique aussi aux primes payées pour les contrats optionnels.

IMPOT SUR LES SOCIETES ET INTEGRATION FISCALE

Le dispositif de limitation de la déductibilité des charges financières issu de la transposition en droit français de la directive « ATAD » (codifiée aux articles 212bis CGI et 223B bis CGI pour les groupes d'intégration fiscale) est entré en application le 1er janvier 2019.
Il est venu instaurer une règle générale de plafonnement de la déductibilité des charges financières nettes à 30 % du résultat avant impôts, intérêts, provisions et amortissements (EBITDA fiscal) ou à 3 millions d'euros si ce montant est supérieur, avec une déclinaison plus restrictive en cas de sous-capitalisation.

SUEZ SA est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale française créé en 2008 constitué de 123 sociétés sur l'exercice 2021.

18.3.7 ANNEXES AUX COMPTES

SOMMAIRE

Note 1	Immobilisations	10
Note 2	Échéancier des créances	11
Note 3	Valeurs mobilières de placement	11
Note 4	Comptes de régularisation, charges à payer et produits à recevoir	12
Note 5	Capitaux propres	13
Note 6	Provisions	14
Note 7	Dettes financières	14
Note 8	Échéancier des dettes	15
Note 9	Écarts de conversion	16
Note 10	Prestations de services et autres produits	16
Note 11	Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	16
Note 12	Résultat financier	17
Note 13	Résultat exceptionnel	17
Note 14	Impôts sur les sociétés et intégration fiscale	18
Note 15	Engagements hors-bilan	18
Note 16	Avantages postérieurs à l'emploi	19
Note 17	Effectifs	20
Note 18	Éléments relatifs aux entreprises liées	20
Note 19	Filiales et participations	20
Note 20	Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Directeur Général	21
Note 21	Événements postérieurs à la clôture	21
Résultat et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices		22
Actif réalisable et disponible et Passif exigible à moins d'un an		23
Délai de paiement des fournisseurs et des clients		24

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS

1 – Immobilisations Incorporelles et Corporelles :

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit:

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2020	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2021
Logiciels	758,4			758,4
Marque	30 004,7			30 004,7
Autres	54,6	30,0		84,6
En-cours	0,0		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles	**30 817,7**	**30,0**	**-**	**30 847,7**
Matériel de bureau	4,5			4,5
Autres	**-**	25,2		25,2
En-cours	56,7	22,4	(79,1)	0,0
Immobilisations corporelles	**61,2**	**47,6**	**(79,1)**	**29,7**
Immobilisations incorporelles et corporelles	**30 879,0**	**77,6**	**(79,1)**	**30 877,4**

Les amortissements et dépréciations s'analysent comme suit:

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2020	Dotations	Reprises	Au 31 déc. 2021
Logiciels	758,4			758,4
Autres	54,6	5,7		60,3
Immobilisations incorporelles	**813,0**	**5,7**	**-**	**818,7**
Matériel de bureau	4,1	0,1		4,2
Immobilisations corporelles	**4,1**	**0,1**	**-**	**4,2**
Immobilisations incorporelles et corporelles	**817,1**	**5,8**	**-**	**822,9**

Les valeurs nettes des immobilisations incorporelles et corporelles s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles nettes

En milliers d'euros	Logiciels	Marques	Autres	Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2020	-	30 004,7	-	30 004,7
Au 31 déc. 2021	**-**	**30 004,7**	**24,3**	**30 029,0**

Immobilisations Corporelles nettes

En milliers d'euros	Matériel de bureau	En-cours	Autres	Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2020	0,4	56,7	-	57,1
Au 31 déc. 2021	**0,3**	**-**	**25,2**	**25,5**

2 – Immobilisations Financières :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2020	Augmentation	Diminution	Dépréciation	Au 31 déc. 2021
Titres de participations consolidés [1]	9 160 781,2		(303 390,9)		8 857 390,3
Titres de participation	**9 160 781,2**	**-**	**(303 390,9)**	**-**	**8 857 390,3**
Créances rattachées à des participations [2]	7 776 584,5	19 108,0	(126,5)		7 795 566,0
Autres immobilisations financières [3]	30 164,9	3,5	(0,1)	(167,8)	30 000,5
Autres immobilisations financières	**7 806 749,4**	**19 111,5**	**(126,6)**	**(167,8)**	**7 825 566,5**
Immobilisations financières	**16 967 530,6**	**19 111,5**	**(303 517,5)**	**(167,8)**	**16 682 956,8**

(1) Les titres de participations consolidés comprennent la participation dans SUEZ Groupe.
La diminution des titres de participation correspond à la cession des titres ACEA à SUEZ international, réalisée le 22 décembre 2021.

(2) L'ensemble des créances rattachées à des participations concerne SUEZ Groupe.

(3) Au 31 décembre 2021, les autres immobilisations financières sont principalement constituées des sommes versées au prestataire de service d'investissement dans le cadre du contrat de liquidité.

NOTE 2 : ECHEANCIER DES CREANCES

En milliers d'euros	Montant net au 31 déc. 2021	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	7 795 566,0	3 163,5	7 792 402,5
Autres immobilisations financières	30 000,5	30 000,5	
Créances sur Actif Immobilisé	**7 825 566,5**	**33 164,0**	**7 792 402,5**
Avances et acomptes versés sur commandes	31,8	31,8	
Créances clients et comptes rattachés	48 201,5	48 201,5	
Autres créances	119 887,7	119 887,7	
Comptes courants	1 341 138,1	1 341 138,1	
Produits à recevoir sur instruments de trésorerie	15 806,8	15 806,8	
Créances sur Actif Circulant	**1 525 065,9**	**1 525 065,9**	-
Total Créances	**9 350 632,4**	**1 558 229,9**	**7 792 402,5**

Les "autres créances" comprennent principalement la créance envers l'Etat pour un montant de 110,8 millions d'euros. Cette créance comprend d'une part le gain d'intégration fiscale 2021 dont bénéficie SUEZ en tant que société mère du groupe fiscal pour un montant de 53,4 millions d'euros et d'autre part les divers crédits d'impôts provenant des filiales en attente de remboursement de l'Etat pour un montant de 57,4 millions d'euros, dont le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour un montant de 13,4 millions d'euros, le Crédit d'Impôt Mécénat pour un montant de 6,9 millions d'euros ainsi qu'une créance au titre du CICE d'un montant de 37,1 millions d'euros.

NOTE 3 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ce poste comprend :

En milliers d'euros	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Actions propres détenues dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions	836,8	2 360,0
Actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité	-	-
Valeur brute	**836,8**	**2 360,0**
Provisions pour dépréciation des actions propres détenues	-	-
Provisions pour dépréciation	**-**	**-**
Valeur nette comptable	**836,8**	**2 360,0**

NOTE 4 : COMPTES DE REGULARISATION, CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Les comptes de régularisation se décomposent en :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2020	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2021
Frais d'émission des emprunts	23 097,0	2 868,0	(5 830,5)	20 134,5
Commissions de mise en place de facilités de crédit	2 355,0		(717,7)	1 637,3
Charges constatées d'avance	11 260,4		(2 066,8)	9 193,6
Comptes de régularisation actif	**36 712,4**	**2 868,0**	**(8 615,0)**	**30 965,4**

L'augmentation des frais d'émission d'emprunts de 2,87 millions d'euros est liée à l'émission :

- d'un emprunt obligataire pour un montant total de 750 millions d'euros en mars 2021.

(Cf section 18.3.5 : Faits marquants de l'exercice)

La diminution des frais d'émission des emprunts correspond à l'annuité d'amortissement.

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2020	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2021
Produits constatés d'avance	7 673,7		(4 418,8)	3 254,9
Comptes de régularisation passif	**7 673,7**	**-**	**(4 418,8)**	**3 254,9**

Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés au passif du bilan pour leur valeur totale, primes de remboursement incluses. En contrepartie, ces dernières sont inscrites à l'actif du bilan en « primes de remboursement » et sont amorties linéairement sur la durée de l'emprunt.
Les primes d'émission reçues sont imputées sur les frais d'émission. L'écart restant constitue un produit constaté d'avance étalé sur la durée de l'emprunt.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité, les frais d'émission des emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés. Ces frais d'émission comprennent principalement les commissions dues aux intermédiaires financiers.

Les charges à payer et produits à recevoir rattachés aux postes de créances et dettes concernent :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2020
Intérêts sur emprunts obligataires	60 688,4	76 256,5
Intérêts sur titres super subordonnés	37 879,5	38 038,1
Part courue des charges d'intérêts	***98 567,9***	***114 294,6***
Factures non parvenues sur dettes fournisseurs	104 180,2	12 703,7
Dettes fiscales et sociales	64 243,9	11 462,3
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,0	12,8
Instruments de trésorerie	517,4	346,7
Divers charges à payer	466,2	-
Autres charges à payer	***169 407,7***	***24 525,4***
Charges à payer	**267 975,6**	**138 820,0**

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2020
Intérêts sur créances rattachées à des participations	3 163,5	3 290,0
Factures à établir sur créances clients	29 268,6	1 245,0
Instruments de trésorerie	15 806,8	17 507,4
Produits à recevoir	**48 238,9**	**22 042,4**

NOTE 5 : CAPITAUX PROPRES

Le capital social est entièrement libéré. Chaque action confère un droit de vote simple.

	Au 31 déc. 2020	Augmentation/Réduction	Achat/Vente	Au 31 déc. 2021
En circulation	628 175 418	11 237 248	120 908	639 533 574
Actions propres détenues	187 161		(120 908)	66 253
Nombre total d'actions	**628 362 579**	**11 237 248**	**-**	**639 599 827**

Au 31 décembre 2021, SUEZ détient 66 253 actions propres acquises dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés pour une valeur nette comptable de 837 milliers d'euros et dont la valeur de marché au 31 décembre 2021 est de 1,3 million d'euros.
L'augmentation du nombre d'actions en circulation correspond, d'une part à l'augmentation de capital du 18 mars 2021 dans le cadre du plan Sharing 2021 pour 10 976 645 actions, et d'autre part à la livraison de 260 603 actions de performance en date du 1er octobre 2021.

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Capital Social	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2020 avant affectation du résultat	**2 513 450,3**	**5 252 130,8**	**251 345,0**	**-**	**706 351,3**	**246 143,0**	**8 969 420,4**
							-
Affectation du résultat 2020					246 143,0	(246 143,0)	-
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2020					(415 448,8)		(415 448,8)
Résultat de l'exercice 2021						(344 915,7)	(344 915,7)
Augmentation de capital réservée aux salariés (Sharing 2021), frais inclus	43 906,6	111 298,5	4 390,7				159 595,8
Augmentation de capital liée à la livraison d'actions de performance	1 042,4	(1 042,4)					-
							-
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	**2 558 399,3**	**5 362 386,9**	**255 735,7**	**-**	**537 045,5**	**(344 915,7)**	**8 368 651,7**

Les droits attribués dans le cadre des différents plans portant sur des actions SUEZ ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

– Plans d'attribution gratuite d'actions et d'actions de performance :

	Attribution gratuite d'actions			
Nombre d'actions	**Actions de performance juillet 2018**	**Abondement dans le cadre de Sharing (1) décembre 2017**	**Abondement dans le cadre de Sharing (1) décembre 2019**	**TOTAL**
Actions attribuées et non livrées au 1er janvier 2021	639 016	138 172	117 618	894 806
Attribuées				
Livrées	(260 603)	(120 908)		(381 511)
Annulées ou Expirées	(378 413)	(17 264)	(14 664)	(410 341)
Variation nette sur l'exercice 2021				
Actions attribuées et non livrées au 31 décembre 2021	**0**	**0**	**102 954**	**102 954**

(1) abondement versé aux salariés étrangers (hors France et Royaume-Uni)

Au 31 décembre 2021, SUEZ détient 66 253 actions propres acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions aux salariés.

Compte tenu de l'ensemble des plans en cours (plans d'attribution gratuite d'actions et d'actions de performance), du nombre de bénéficiaires et d'hypothèses d'évolution des effectifs, SUEZ estime son obligation de livraison d'actions aux termes des différentes périodes d'indisponibilité à 102 954 actions.

NOTE 6 : PROVISIONS

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2020	Dotation	Reprise pour utilisation	Au 31 déc. 2021
Provisions pour risques	**42 314,3**	**7 393,2**	**(41 094,1)**	**8 613,4**
Provisions pour perte de change	12 683,3	6 902,1	(12 683,4)	6 902,0
Provisions pour restructuration	29 243,0	491,1	(28 193,7)	1 540,4
Provisions pour litiges personnel	388,0		(217,0)	171,0
Provisions pour charges	**138 466,1**	**142 920,3**	**(9 709,6)**	**271 676,8**
Provisions pour retraites et assimilés	998,0	1 346,8	(20,0)	2 324,8
Provisions au titre des plans d'attribution gratuite d'actions	137 468,1	141 573,5	(9 689,6)	269 352,0
Total	**180 780,4**	**150 313,5**	**(50 803,7)**	**280 290,2**

Classement au compte de résultat :		
Résultat d'exploitation	142 920,3	(9 926,6)
Résultat financier	6 902,1	(12 683,4)
Résultat exceptionnel	491,1	(28 193,7)
Total	**150 313,5**	**(50 803,7)**

La provision pour perte de change couvre principalement la perte latente liée aux créances rattachées à des participations contractées avec SUEZ Groupe pour 245,7 millions de Livre Sterling souscrites en 2011. Cf Note 9 « Ecarts de conversion ».

Le détail de la variation de la provision pour retraites et assimilés figure en Note 16 « Avantages postérieurs à l'emploi ».

NOTE 7 : DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	Situation au 31 déc. 2021	Situation au 31 déc. 2020
Emprunts obligataires (montant nominal)	8 812 419,9	8 639 577,5
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (montant nominal)	265 000,0	747 000,0
Titres super subordonnés (montant nominal)	1 600 000,0	1 600 000,0
Comptes courants et emprunts avec les filiales	79 729,9	153 431,0
Emprunts	**10 757 149,8**	**11 140 008,5**
Part courue des charges d'intérêts	98 567,9	114 294,6
Soldes créditeurs de banques	14,7	0,0
Autres dettes financières	**98 582,5**	**114 294,6**
Total des dettes financières	**10 855 732,4**	**11 254 303,1**

La variation des dettes financières correspond principalement à :

- la mise en place, le 9 mars 2021, d'un emprunt obligataire de 750 millions d'euros sur 5 ans et 3 mois ;
- le remboursement, le 17 mai 2021, de l'emprunt obligataire émis le 17 mai 2011, pour un montant de 596,6 millions d'euros ;
- la diminution de 482 millions d'euros de l'encours de titres négociables à court terme (billets de trésorerie) classés en « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ».

NOTE 8 : ECHEANCIER DES DETTES

En milliers d'euros	Montant brut au 31 déc. 2021	Date d'exigibilité En 2022	De 2023 à fin 2026	En 2027 et au-delà
Emprunts obligataires (montant nominal)	8 812 419,9	612 900,0	2 587 000,0	5 612 519,9
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (montant nominal)	265 000,0	265 000,0		
Titres super subordonnés (montant nominal)	1 600 000,0			1 600 000,0
Compte courant filiale et emprunts avec les filiales	79 729,9	79 729,9		
Autres dettes financières (a)	98 582,5	98 582,5		
Dettes financières	**10 855 732,4**	**1 056 212,5**	**2 587 000,0**	**7 212 519,9**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**105 168,7**	**105 168,7**		
Dettes fiscales et sociales	**67 947,9**	**67 947,9**		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	**-**	**-**		
Charges à payer sur instruments de trésorerie	517,4	517,4		
Autres	33 489,9	33 489,9		
Autres dettes	**34 007,3**	**34 007,3**	**-**	**-**
Total	**11 062 856,3**	**1 263 336,3**	**2 587 000,0**	**7 212 519,9**

(a) Il s'agit de la part courue des intérêts sur emprunts obligataires et sur titres super subordonnés (voir notes 4 et 7).

Détail des emprunts obligataires (montant nominal) :

	Montant au 31 déc. 2021	Date d'émission	Date d'échéance	Taux
Placements publics				
En milliers d'euros	461 000,0	22-juil-2009	22-juil-2024	5,500%
En milliers d'euros	612 900,0	24-juin-2010	24-juin-2022	4,125%
En milliers d'euros (1)	297 519,9	2-déc-2011	2-déc-2030	5,375%
En milliers d'euros	376 000,0	8-oct-2013	9-oct-2023	2,750%
En milliers d'euros	500 000,0	10-sept-2015	10-sept-2025	1,750%
En milliers d'euros	500 000,0	19-mai-2016	19-mai-2028	1,250%
En milliers d'euros	500 000,0	3-avr-2017	3-avr-2025	1,000%
En milliers d'euros	700 000,0	3-avr-2017	3-avr-2029	1,500%
En milliers d'euros	500 000,0	21-sept-2017	21-sept-2032	1,625%
En milliers d'euros	500 000,0	17-sept-2018	17-sept-2030	1,625%
En milliers d'euros	700 000,0	14-oct-2019	14-oct-2031	0,500%
En milliers d'euros	850 000,0	2-avr-2020	2-avr-2027	1,250%
En milliers d'euros	40 000,0	14-avr-2020	21-sept-2032	1,625%
En milliers d'euros	300 000,0	16-avr-2020	19-mai-2028	1,250%
En milliers d'euros	750 000,0	14-mai-2020	14-mai-2035	1,250%
En milliers d'euros	750 000,0	9-mars-2021	9-juin-2026	0,000%
Placements privés				
En milliers d'euros (2)	250 000,0	8-juin-2009	8-juin-2027	1,904%
En milliers d'euros	100 000,0	25-mars-2013	25-mars-2033	3,300%
En milliers d'euros	75 000,0	21-mai-2014	21-mai-2029	2,000%
En milliers d'euros	50 000,0	30-juin-2015	1-juil-2030	2,250%
Total	**8 812 419,9**			

(1) soit 250 millions de GBP
(2) Coupon de 5,20% jusqu'en 2017, puis de 1,904% jusqu'à l'échéance 2027

Détail des titres super subordonnés (montant nominal) :

En milliers d'euros	Montant au 31 déc. 2021	Date d'émission	Date d'échéance	Taux
Titres super subordonnés	500 000,0	30-mars-2015	perpétuelle	2,500%
Titres super subordonnés	600 000,0	19-avr-2017	perpétuelle	2,875%
Titres super subordonnés	500 000,0	12-sept-2019	perpétuelle	1,625%
Total	**1 600 000,0**			

NOTE 9 : ECARTS DE CONVERSION

La revalorisation des créances et dettes en monnaies étrangères au cours de change du 31 décembre 2021 a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

En milliers d'euros	Perte latente	Gain latent
Ecarts de conversion sur :		
- Créances rattachées à des participations	12,2	6 437,1
- Créances clients et comptes rattachés	0,0	-
- Emprunts obligataires	6 889,8	0,0
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,1	-
Total	**6 902,1**	**6 437,1**

La position de change, établie conformément aux principes comptables décrits dans la section 18.3.6 « Règles et méthodes comptables », fait ressortir au 31 décembre 2021 :

- une perte nette latente de 6,9 millions d'euros liée à la variation de la Livre Sterling sur la créance rattachée contractée avec SUEZ Groupe pour un montant de 245,7 millions de GBP.
- un gain latent de 6,4 millions d'euros lié à la variation de la Livre Sterling sur l'emprunt obligataire de 250 millions de GBP souscrit en 2011.

NOTE 10 : PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES PRODUITS

Les prestations de services de 127 millions d'euros correspondent principalement aux prestations de services facturées à SUEZ Groupe et aux facturations de redevance de la marque SUEZ.

NOTE 11 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2020
Total frais	**218 375,6**	**25 136,4**
Frais liés aux emprunts obligataires	394,1	578,2
Frais liés aux restructurations	216 019,7	20 745,0
Frais liés aux assurances	891,6	50,0
Frais liés aux opérations de capitalisation	553,5	1 529,7
Frais liés aux indemnités salariales	516,7	2 233,5
Reprises sur provisions pour option d'achat et actions gratuites	**9 689,6**	**0,0**
Reprises sur provisions pour dépréciation clients	**3 189,3**	**2 251,5**
Reprises sur provisions pour restructuration	**28 193,7**	**3 830,2**
Autres	**237,0**	**578,0**
Reprises de provisions pour avantages du personnel	20,0	578,0
Reprises de provisions pour litiges du personnel	217,0	0,0
Financier	**12 683,4**	**7 680,4**
Total	**272 368,5**	**39 476,5**

Les frais liés à l'émission d'emprunts obligataires et de mise en place de lignes de crédit sont comptabilisés à l'actif du bilan et amortis sur la durée de vie de ces instruments. Ils correspondent aux commissions versées aux intermédiaires dans le cadre de la mise en place de ces instruments.

Les frais liés aux restructurations correspondent aux coûts liés au rapprochement Veolia-Suez.

La reprise de la provision financière d'un montant de 12,7 millions d'euros correspond à la reprise de provision pour perte de change constituée en 2020 sur l'emprunt obligataire de 250 millions de GBP.

NOTE 12 : RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2020
Dividendes reçus	18 485,4	461 899,9
Intérêts sur créances rattachées à des participations	44 659,1	51 942,4
Intérêts sur comptes courants	19,6	37,4
Intérêts sur instruments de trésorerie	25 901,1	26 253,4
Autres charges et produits assimilés	(204 678,3)	(214 608,0)
Résultat de change	(65,8)	(213,1)
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	(1 359,2)	(11 167,2)
Résultat net sur cessions de valeurs mobilières de placement	(228,9)	-
Total	**(117 267,0)**	**314 144,8**

Les 18,5 millions d'euros de dividendes reçus en 2021 correspondent aux dividendes versés par Acea au titre de 2020.

Les intérêts sur les créances rattachées à des participations et sur les comptes courants correspondent principalement aux intérêts versés par SUEZ Groupe.

Le résultat de change se compose des gains et pertes de change réalisés lors du débouclage d'opérations en devises.

Les autres charges et produits assimilés correspondent essentiellement à des charges d'intérêts d'emprunts obligataires.

Les dotations et reprises de provisions à caractère financier de -1,3 millions d'euros correspondent :
- à la provision pour perte de change d'un montant de -6,9 millions d'euros sur la créance rattachée en GBP
- aux amortissements des primes d'émission liées aux emprunts obligataires pour -7,1 millions d'euros
- à la reprise de provision pour perte de change dotée en 2020 pour un montant de 12,7 millions d'euros (Cf note 11)

NOTE 13 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2020
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(275 275,9)	(18 852,4)
Dotations et reprises de provision pour restructuration	27 702,6	(25 031,6)
Résultat de cessions d'actions propres	(1 523,3)	153,0
Plus values de cession de participations	101 477,1	-
Autres	(3 587,1)	(4,1)
Total	**(151 206,6)**	**(43 735,1)**

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour 275,3 millions d'euros et les reprises de provision pour restructuration pour 27,7 millions d'euros correspondent aux coûts de différentes natures liées aux opérations de rapprochement Veolia-SUEZ. Elles sont composées d'indemnités de personnels et de coûts et honoraires des différents conseils.

La plus-value de cession de participations pour 101,5 millions d'euros correspond à la cession de la participation de SUEZ SA dans ACEA à Suez International.

En 2020, les charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour 18,8 millions d'euros et les dotations de provision pour restructuration pour 25 millions d'euros correspondent, d'une part, aux coûts de la transformation/réorganisation du Groupe pour un montant de 14,6 millions d'euros et, d'autre part, aux coûts liés à l'évolution de l'actionnariat pour 29,2 millions d'euros.

NOTE 14 : IMPOTS SUR LES SOCIETES ET INTEGRATION FISCALE

En milliers d'euros	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Gain / (perte) d'intégration fiscale de l'exercice	53 406,0	38 497,4
Régularisation du gain / (perte) sur exercice antérieur	(4 057,8)	(5 045,2)
Impôt sur les Sociétés et Taxes additionnelles	(406,6)	(660,0)
PRODUIT (CHARGE) D'IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE	**48 941,6**	**32 792,2**

Position d'impôts différés de la Société

La position de la dette future d'impôt est issue des décalages temporels entre le traitement fiscal et comptable des produits ou des charges de SUEZ uniquement :

En milliers d'euros	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Reports déficitaires (bases) (1)	**1 001 464,1**	**630 005,1**
Amortissement des frais d'émission des titres super subordonnés	2 701,0	3 825,0
Accroissement de la dette future d'impôt (bases) (2)	**2 701,0**	**3 825,0**
Provisions pour risques et charges non déductibles	(3 636,0)	19 355,0
Autres provisions non déductibles	841,0	1 000,0
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	**(2 795,0)**	**20 355,0**
Différence valeur comptable/fiscale des VMP	385,6	217,8
Autres	**385,6**	**217,8**
Allègements de la dette future d'impôt (bases) (3)	**(2 409,4)**	**20 572,8**
TOTAL : (1)-(2)+(3)	**996 353,7**	**646 752,9**

La somme de ces différences temporelles s'élève à 996,3 millions d'euros représentant une créance nette théorique d'impôt de 264 millions d'euros calculée sur la base des taux d'impôt applicables en France au 31 décembre 2021.

NOTE 15 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES A CARACTERE FINANCIER

SUEZ met en œuvre, sur sa position d'endettement net, une politique d'optimisation de son coût de financement en utilisant plusieurs types d'instruments financiers (swaps et options de taux) en fonction des conditions de marché.

En milliers d'euros	Notionnel au 31 déc. 2021					Juste valeur des dérivés au 31 déc.2021	Notionnel au 31 déc. 2020
	A un an au plus	D'un à cinq ans	De six à dix ans	Plus de dix ans	Total		
SWAP DE TAUX D'INTERET							
payeur taux fixe/receveur taux variable	167 000,0	1 350 000,0	900 000,0	350 000,0	2 767 000,0	4 121,9	1 917 000,0
payeur taux variable/receveur taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**167 000,0**	**1 350 000,0**	**900 000,0**	**350 000,0**	**2 767 000,0**	**4 121,9**	**1 917 000,0**

La juste valeur de 4,1 millions d'euros représente la valeur de marché des dérivés en place au 31 décembre 2021.

Autres engagements donnés à caractère financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Échéance A fin 2022	Échéance De 2023 à 2026	Échéance 2027 et au-delà
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT				
Garanties, cautions et avals donnés aux filiales	11 213,0		213,0	11 000,0
TOTAL	**11 213,0**	**-**	**213,0**	**11 000,0**

ENGAGEMENTS RECUS A CARACTERE FINANCIER

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Échéance A fin 2022	Échéance De 2023 à 2026	Échéance 2027 et au-delà
Facilités de crédit obtenues et non utilisées	2 805 000,0	180 000,0	375 000,0	2 250 000,0
TOTAL	**2 805 000,0**	**180,0**	**375 000,0**	**2 250 000,0**

ENGAGEMENTS DONNES A CARACTERE OPERATIONNEL

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Échéance A fin 2022	Échéance De 2023 à 2026	Échéance 2027 et au-delà
ENGAGEMENTS OPERATIONNELS				
Garanties, cautions et avals donnés aux filiales	10 789,0		8 000,0	2 789,0
TOTAL	**10 789,0**	**-**	**8 000,0**	**2 789,0**

SUEZ a donné des garanties au gouvernement de Hong Kong pour l'exploitation de plusieurs centres de stockage de déchets.

NOTE 16 : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La société SUEZ accorde à son personnel des avantages postérieurs à l'emploi (pensions de retraite, indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature), ainsi que d'autres avantages long terme (médailles du travail).

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2020	Coûts des services rendus de la période	Au 31 déc. 2021
Retraites (1)	998,0	1 326,8	2 324,8
TOTAL	**998,0**	**1 326,8**	**2 324,8**

(1) Pension de retraite et indemnités de départ en retraite.

L'engagement total s'élève à 2,6 millions au titre des avantages postérieurs à l'emploi dont 0,3 million d'euros en hors bilan.

L'engagement total est déterminé à partir des hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : courbe de taux basée sur les taux Corporate AA
- Taux d'inflation à long terme : 1,75 %
- Tables de mortalité : tables par génération

NOTE 17 : EFFECTIFS

Les effectifs moyens de l'exercice se décomposent comme suit :

	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2020
Exécution	7	10
Maîtrise	10	12
Cadres	152	160
Total	**169**	**182**

NOTE 18 : ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES

En milliers d'euros	Entreprises liées
Titres de participation	8 857 390,3
Créances rattachées à des participations	7 795 566,0
Créances clients et comptes rattachés	43 704,2
Comptes courants créditeurs	79 729,9
Comptes courants débiteurs	1 341 138,1
Fournisseurs et comptes rattachés	660,5
Intérêts sur créances rattachées à des participations	44 659,1
Intérêts sur comptes courants débiteurs	19,6

Les éléments présentés ci-dessus correspondent principalement aux relations avec SUEZ Groupe SAS.

NOTE 19 : FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros

Raison Sociale	Capital social	Réserves et RAN	% du capital détenu au 31 déc. 2021	Valeur Comptable des titres détenus au 31 déc. 2021		Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Date de clôture du dernier exercice	Devise
				Brut	Provision				
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de SUEZ									
1. FILIALES (Quote-part du capital détenue par SUEZ supérieure à 50%)									
SUEZ Groupe SAS Tour CB21 16, place de l'Iris 92040 Paris La Défense SIREN : 410 118 608	3 371 215	290 794	100%	8 857 390	0	136 854	2 682	déc-20	EUR
2. PARTICIPATIONS (Quote-part du capital détenue par SUEZ comprise entre 10% et 50%)									
B - Renseignements concernant les autres filiales ou participations									
1. FILIALES									
Néant									
2. PARTICIPATIONS									
Néant									

En ce qui concerne SUEZ Groupe, compte tenu de la non disponibilité des chiffres pour l'exercice 2021, les informations indiquées concernent l'exercice 2020.

Le 22 décembre 2021, SUEZ SA a cédé sa participation de 10,85% dans le capital d'ACEA SpA à SUEZ International.

NOTE 20 : REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU DIRECTEUR GENERAL ET DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le montant brut des rémunérations versées en 2021 au Directeur Général s'élève à 2 102,5 milliers d'euros.

Le montant brut des rémunérations versées en 2021 au Président du Conseil d'Administration s'élève à 399,1 milliers d'euros.

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent des jetons de présence. Le montant annuel maximum a été fixé par l'Assemblée Générale du 22 mai 2014 à 700 milliers d'euros.

NOTE 21 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 27 janvier 2022, à l'issue de son Offre Publique d'Achat, Veolia détient 95,95% du capital et des droits de vote de SUEZ SA.
La procédure de retrait obligatoire a été effectuée 18 février 2022.
La radiation de la côte des actions SUEZ SA interviendra peu après.

Le 31 janvier 2022, la cession du périmètre constituant le Nouveau SUEZ au Consortium a été réalisée conformément aux termes du SAPA signé le 22 octobre 2021.

RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2021	2020	2019	2018	2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	2 558 399 308	2 513 450 316	2 485 450 316	2 485 450 316	2 493 450 316
Nombre d'actions émises	639 599 827	628 362 579	621 362 579	621 362 579	623 362 579
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (en milliers d'euros)					
Prestations de services hors taxes	125 830,8	99 084,6	91 186,5	82 724,6	73 015,7
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissement et provisions	(281 748,3)	340 629,8	775 335,1	367 790,7	399 093,2
Participation des salariés	(751,2)	(921,8)	(750,3)	(832,0)	(491,5)
Impôt sur les sociétés	48 941,6	32 792,2	83 996,0	67 700,6	28 819,2
Résultat net	(344 915,7)	246 143,0	917 186,6	386 840,8	392 692,9
Montant des bénéfices distribués (1)	415 448,8	282 678,9	401 762,0	401 920,8	366 612,8
RESULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt, participation des salariés avant amortissement et provisions	(0,37)	0,59	1,38	0,70	0,69
Résultat net	(0,54)	0,39	1,48	0,62	0,63
Dividende versé par action	0,65	0,45	0,65	0,65	0,65
PERSONNEL (en milliers d'euros)					
Effectif moyen pendant l'exercice	169	182	182	176	163
Montant de la masse salariale	48 593,5	26 641,0	28 097,6	21 542,3	23 128,9
Montant versé au titre des avantages sociaux (cotisations versées à la sécurité sociale et aux régimes de retraites,…)	23 886,5	12 304,9	9 764,3	10 596,4	9 655,8

(1) Hors actions auto détenues

ACTIF RÉALISABLE ET DISPONIBLE ET PASSIF EXIGIBLE A MOINS D'UN AN

en milliers d'euros	Au 31 décembre 2021	Au 31 déc. 2020
ACTIF REALISABLE		
Actif immobilisé	**33 164,0**	**29 547,2**
Créances rattachées à des participations	3 163,5	(617,7)
Autres immobilisations financières	30 000,5	30 164,9
Actif circulant	**1 525 065,9**	**2 081 510,2**
Créances clients et comptes rattachés	48 201,5	21 702,1
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	31,8	29,1
Autres créances, y compris instruments de trésorerie	1 476 832,6	2 059 779,0
Disponibilités / Valeurs mobilières de placement	**1 404 236,8**	**1 322 764,8**
Total actif réalisable	**2 962 466,7**	**3 433 822,2**
PASSIF EXIGIBLE		
Dettes financières	**1 056 212,4**	**1 611 325,6**
Emprunts obligataires et dettes auprès des établissements de crédit	877 900,0	1 343 600,0
Emprunts, dettes financières diverses et comptes courants créditeurs (1)	178 312,4	267 725,6
Dettes d'exploitation	**207 123,8**	**70 029,4**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 168,7	16 779,6
Dettes fiscales et sociales	67 947,9	19 904,8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	12,8
Dettes diverses, y compris instruments de trésorerie	34 007,3	33 332,2
Total passif exigible	**1 263 336,2**	**1 681 355,0**
Actif réalisable - passif exigible	**1 699 130,5**	**1 752 467,2**
(1) dont soldes créditeurs de banque	14,7	0,0

DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS (ART. D.441-4 & L.441-6-1)

Conformément aux dispositions des articles D.441-4 et L.441-6-1 (issus de la LME n°2008-776 du 4 août 2008) du code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux dispositions établies par l'arrêté du 20 mars 2017, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaitre les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Les données sont exprimées en milliers d'euros	**Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**					**Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**				
	1 à 30 jours	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					70					504
Montant total des factures concernées TTC	139,3	849,0	0,0	0,0	988,4	18 928,3	90,7	111,4	2 385,3	21 515,6
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%	0,3%					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						12,5%	0,1%	0,1%	1,6%	14,2%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre des factures exclues	Néant					Néant				
Montant total des factures exclues	Néant					Néant				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 60 jours nets à compter de l'émission de la facture conformément à la LME du 4 août 2008					Délais légaux : 60 jours nets à compter de l'émission de la facture conformément à la LME du 4 août 2008				

Au 31 décembre 2021, 99% des créances clients sont des créances intragroupes. Les dettes fournisseurs sont principalement des dettes hors Groupe.

SUEZ
Société anonyme au capital de 2 558 811 124 euros
Siège social : 21 rue La Boétie 75008 Paris
RCS Paris : 433 466 570

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 AVRIL 2022 (11 h 30)

L'an deux mil vingt-deux, le 14 avril à 11 h 30, l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de Suez s'est tenue, au siège de la Société, sur convocation du Conseil d'administration.

Étaient présents physiquement :
- Sophie L'Hélias, Présidente SUEZ SA
- Philippe Tibi, Administrateur SUEZ SA
- Sébastien Daziano, Administrateur SUEZ SA
- Helman le Pas de Sécheval, VEOLIA
- Tiphaine Hecketsweiler, Teamfluence
- Charlotte Lampre, SUEZ SA

Étaient présents par visioconférence :
- Eric Taupin, Administrateur SUEZ SA
- Hervé Lavisse, Administrateur SUEZ SA
- Laure Girodet, Administrateur SUEZ SA
- Julien Huve, Mazars
- Benjamin Kanovitch, Bredin Prat
- Adrien Simon, Bredin Prat
- Vincent Jérôme, Bredin Prat
- Gersende Renard, Darrois Villey Maillot Brochier
- Isabelle MacElhone, Reed Smith
- Vincent Bourrelly, Reed Smith
- Marc Sénéchal, Mandataire
- Laure Sanchez-Sepval, Mandataire
- Serena Azancot, Mandataire
- Jean-Pierre Maugendre, représentant du Comité social et économique

L'Assemblée est présidée par Madame Sophie l'Hélias, en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration.

Veolia Environnement, étant le seul actionnaire de la Société et disposant donc du plus grand nombre de voix, accepte d'être désigné en qualité de scrutateur par la présente Assemblée et sera représentée par Monsieur Helman le Pas de Sécheval dans cette fonction.

Il est constaté qu'aucun autre scrutateur ne peut être désigné, la Société ne comportant aucun autre actionnaire.

La Présidente de Séance et le Scrutateur désignent Charlotte Lampre pour assurer le secrétariat de l'Assemblée.

La Présidente de Séance, le Scrutateur et le Secrétaire forment le bureau de l'Assemblée.

Le représentant Ernst & Young n'ayant pu se connecter, Monsieur Julien Huve représentant Mazars, assure la représentation des commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués.

Assiste également à l'Assemblée, Monsieur Jean-Pierre Maugendre, représentant le Comité social et économique.

Il ressort de la feuille de présence que toutes les actions émises par la Société sont représentées à la présente Assemblée de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

La Présidente de Séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

1 Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021

3 Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et fixation du dividende

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale mixte :

17 Pouvoirs pour formalités

□□

Troisième résolution

(*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et fixation du dividende*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- constate que le résultat distribuable, composé du résultat net comptable de l'exercice s'élevant à -344 915 722,66 euros, auquel il y a lieu d'ajouter le report à nouveau antérieur d'un montant de 537 045 521,33 euros, s'élève à un total de 192 129 798,67euros ; et
- décide d'affecter le résultat distribuable de 192 129 798,67 euros, et de fixer le montant du dividende au titre de l'exercice 2021 à 415 739 887,55 euros par prélèvement sur le poste « Report à nouveau antérieur » à hauteur de 192 129 798,67 euros et sur le poste « Primes d'émission, d'apport et de fusion » à hauteur de 223 714 330,08 euros, ainsi qu'il suit :

Résultat distribuable :	
Résultat de l'exercice 2021	-344 915 722,66
Report à nouveau antérieur	537 045 521,33
Résultat distribuable	**192 129 798,67**
Affectation proposée :	
Dotation à la réserve légale	104 241,20
Dividende ordinaire au titre de l'exercice 2021	415 739 887,55
Total	**415 844 128,75**
Par prélèvement sur :	
Résultat distribuable	192 129 798,67
Primes d'émission, d'apport et de fusion	223 714 330,08
Total	**415 844 128,75**

L'Assemblée générale fixe ainsi le dividende ordinaire à 0,65 euro par action pour l'exercice 2021.

Il est précisé que le montant du dividende ordinaire de 415 739 887,55 euros est calculé sur le nombre d'actions Suez existantes au 31 décembre 2021, soit 639 599 827 actions et que le montant final versé prendra en compte le nombre d'actions composant le capital social de la Société et le nombre d'actions propres détenues par la Société au moment de la mise en paiement du dividende, qui conformément à l'article L. 225- 210 du Code de commerce, sont privées de droit au dividende.

En conséquence, lors de la mise en paiement du dividende, le dividende correspondant aux actions propres détenues par la Société sera affecté au compte de report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2022.

Le montant est conforme à ce qui avait été annoncé aux marchés, à savoir une rémunération de 65 centimes d'euros par action.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte du montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

	Dividende distribué par action (en euros)	**Montant total de dividende distribué (en euros)**
Exercice 2018	0,65	401 761 850,10
Exercice 2019	0,45	282 678 938,10
Exercice 2020	0,65	408 435 676,35

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire de la Société.

Extrait certifié conforme

Sébastien Daziano
Directeur Général et Administrateur

SUEZ

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92037 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

SUEZ

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société SUEZ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SUEZ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Incidence comptable de la transaction Veolia

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué notamment dans la note « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels, les différentes étapes de la transaction Veolia sur l'exercice 2021 ont été les suivantes : ► le 29 juin 2021, votre conseil d'administration a approuvé le projet d'offre publique d'achat (OPA) lancé par la société Veolia visant les actions de votre société. Parallèlement, et comme prévu dans l'accord de rapprochement conclu le 14 mai 2021 entre la société Veolia et votre société, un consortium d'investisseurs de long terme, constitué des fonds des sociétés Meridiam, GIP, CNP Assurances et de la Caisse des Dépôts (le « Consortium ») a remis une promesse d'achat engageante finale pour le rachat du « Nouveau SUEZ », à laquelle est annexé un projet de *Share and Asset Purchase Agreement* (« SAPA »). ► Le 22 octobre 2021, la société Veolia, votre société et le Consortium ont signé le SAPA pour la reprise du « Nouveau SUEZ », comprenant les activités Eau et Recyclage et Valorisation France de votre société, des actifs internationaux en Italie, Europe Centrale, Afrique dont le Maroc, Asie centrale, Inde, Chine et Australie, ainsi que des activités mondiales numériques et environnementales.	Nos travaux ont pour objet d'apprécier la correcte valorisation de la charge et sa présentation adéquate dans le compte de résultat. Ainsi, les procédures relatives aux coûts supportés par votre société dans le contexte de cette opération ont notamment consisté à : ► apprécier l'environnement de contrôle des procédures et des systèmes d'information spécifiques mis en place ; ► rapprocher le suivi des coûts détaillé par projet, par nature et par tiers avec la comptabilité générale ; ► rapprocher les coûts enregistrés en comptabilité avec la documentation contractuelle afférente ; ► examiner le classement comptable retenu pour ces coûts. Concernant les procédures contentieuses qui étaient en cours au 31 décembre 2020 entre les groupes SUEZ et Veolia, nous avons procédé à des demandes de confirmation auprès des avocats qui accompagnaient votre société pour apprécier l'évolution de ces procédures. Concernant les titres de participation de la société SUEZ Groupe, nous avons analysé la valeur recouvrable au regard de l'offre Veolia portant sur l'intégralité des actions de votre société. Nous avons également porté une attention particulière à la comptabilisation de la plus-value de cession de la participation de la société Acea SpA à la société SUEZ International en menant les procédures suivantes :

- Le 14 décembre 2021, la Commission européenne a autorisé l'OPA de la société Veolia sur les titres de votre société, levant ainsi la condition suspensive permettant la réalisation de la cession au Consortium du périmètre concerné. Cette autorisation a été accompagnée d'une liste de « remèdes », notamment la cession de certaines activités de votre société et de la société Veolia afin d'adresser les enjeux du droit de la concurrence.

La transaction de la société Veolia a ainsi eu plusieurs effets sur les comptes :

- comme indiqué dans les notes « Faits marquants de l'exercice » et « Résultat exceptionnel » de l'annexe aux comptes annuels, votre société a supporté des charges exceptionnelles pour un montant de M€ 248 en 2021 et M€ 29 en 2020. Ces coûts sont inclus dans les lignes « Charges exceptionnelles sur opérations de gestion » et « Dotations et reprises de provision pour restructuration » ;
- comme indiqué dans la note « Faits marquants de l'exercice – Litiges liés au projet de prise de contrôle de Veolia », les groupes SUEZ et Veolia se sont désistés en 2021 de l'ensemble des instances qui étaient en cours suite à l'accord de rapprochement conclu entre les parties ;
- enfin, comme mentionné dans les notes « Faits marquants de l'exercice », « Immobilisations » et « Résultat exceptionnel », votre société a cédé sa participation de 10,85 %, soit M€ 303, dans le capital de la société Acea SpA à la société SUEZ International et réalisé une plus-value de M€ 101,5 ;
- la seule participation résiduelle de votre société au 31 décembre 2021 est la société SUEZ Groupe.

Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables – immobilisations financières – Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur comptable des titres de participation, pour lesquels votre société s'inscrit dans une logique de détention durable, est ramenée à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité est appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus, aux cours de bourse et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change.

Ces opérations liées à la transaction Veolia et leurs incidences comptables constituent un point clé de l'audit en raison de leur caractère significatif et de leur complexité.

- rapprocher le prix de cession avec le contrat signé entre votre société et la société SUEZ International ;
- vérifier le calcul de la plus-value de cession et la comparer au montant retenu en comptabilité.

Enfin, d'une manière générale, nous avons apprécié les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels sur les incidences comptables de cette transaction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SUEZ par votre assemblée générale du 15 juillet 2008 pour le cabinet MAZARS et du 21 décembre 2007 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet MAZARS était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quinzième année, dont quatorze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 16 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS		ERNST & YOUNG et Autres
Achour Messas	Julien Huvé	Jean-Christophe Goudard



COMPTES SOCIAUX ANNUELS

AU

31 DECEMBRE 2021

SUEZ SA

18.3 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE

18.3.1 BILAN ACTIF

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2021 Brut	Amortissements et dépréciations	Net	31 décembre 2020 Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	**Note 1**	**30 847,7**	**(818,7)**	**30 029,0**	**30 004,7**
Immobilisations corporelles	**Note 1**	**29,7**	**(4,2)**	**25,5**	**57,1**
Participations	**Note 1**	8 857 390,3	-	8 857 390,3	9 160 781,2
Créances rattachées à des participations	**Notes 1 et 2**	7 795 566,0	-	7 795 566,0	7 776 584,5
Autres immobilisations financières	**Notes 1 et 2**	30 288,9	(288,4)	30 000,5	30 164,9
Immobilisations financières	**Note 1**	**16 683 245,2**	**(288,4)**	**16 682 956,8**	**16 967 530,6**
ACTIF IMMOBILISE I		**16 714 122,6**	**(1 111,3)**	**16 713 011,3**	**16 997 592,4**
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes	**Note 2**	**31,8**	**-**	**31,8**	**29,1**
Créances clients et comptes rattachés	**Note 2**	50 873,7	(2 672,2)	48 201,5	21 702,1
Autres créances	**Note 2**	119 887,7	-	119 887,7	110 802,7
Comptes courants	**Note 2**	1 341 138,1	-	1 341 138,1	1 931 468,9
Produits à recevoir sur instruments de trésorerie	**Note 2**	15 806,8	-	15 806,8	17 507,4
Créances		**1 527 706,3**	**(2 672,2)**	**1 525 034,1**	**2 081 481,1**
Disponibilités		1 403 400,0	-	1 403 400,0	1 320 404,8
Valeurs mobilières de placement	**Note 3**	836,8	-	836,8	2 360,0
Comptes financiers		**1 404 236,8**	**-**	**1 404 236,8**	**1 322 764,8**
Comptes de régularisation	**Note 4**	**30 965,4**	**-**	**30 965,4**	**36 712,4**
Primes de remboursement des obligations		**41 308,8**	**-**	**41 308,8**	**43 496,5**
ACTIF CIRCULANT II		**3 004 249,1**	**(2 672,2)**	**3 001 576,9**	**3 484 483,9**
ECARTS DE CONVERSION ACTIF III	**Note 9**	**6 902,1**	**-**	**6 902,1**	**12 683,4**
TOTAL ACTIF (I+II+III)		**19 725 273,8**	**(3 783,5)**	**19 721 490,3**	**20 494 759,7**

18.3.2 BILAN PASSIF

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2021	31 décembre 2020
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		2 558 399,3	2 513 450,3
Primes liées au capital social		5 362 386,9	5 252 130,8
Réserve légale		255 735,7	251 345,0
Report à nouveau		537 045,5	706 351,3
Résultat de l'exercice		(344 915,7)	246 143,0
Capitaux propres I	**Note 5**	**8 368 651,7**	**8 969 420,4**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		8 613,4	42 314,3
Provisions pour charges		271 676,9	138 466,1
Provisions pour risques et charges II	**Note 6**	**280 290,3**	**180 780,4**
DETTES			
Emprunts obligataires		8 873 108,3	8 715 834,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		265 014,7	747 000,0
Titres super subordonnés		1 637 879,5	1 638 038,1
Emprunts Participatifs		-	-
Comptes courants et emprunts auprès des filiales		79 729,9	153 431,0
Dettes Financières	**Notes 7 et 8**	**10 855 732,4**	**11 254 303,1**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		105 168,7	16 779,6
Dettes fiscales et sociales		67 947,9	19 904,8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	12,8
Charges à payer sur instruments de trésorerie		517,4	346,7
Autres dettes		33 489,9	32 985,5
Dettes d'exploitation	**Note 8**	**207 123,9**	**70 029,4**
DETTES III		**11 062 856,3**	**11 324 332,5**
COMPTES DE REGULARISATION IV	**Note 4**	**3 254,9**	**7 673,7**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF V	**Note 9**	**6 437,1**	**12 552,7**
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		**19 721 490,3**	**20 494 759,7**

18.3.3 COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	**31 décembre 2021**	**31 décembre 2020**
Prestations de services	**Note 10**	125 830,8	99 084,6
Autres produits		1 164,0	36,0
Subventions d'exploitation		54,0	-
Reprises sur provisions pour options d'achat et actions gratuites	**Note 11**	9 689,6	-
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	**Note 11**	225 981,9	27 965,9
Produits d'exploitation		**362 720,3**	**127 086,5**
Autres achats et charges externes		(256 852,0)	(38 913,0)
Impôts, taxes et versements assimilés		(4 427,5)	(5 520,5)
Rémunérations		(48 593,5)	(26 641,0)
Charges sociales et assimilées		(23 886,5)	(12 304,9)
Dotations aux provisions pour actions gratuites	**Note 6**	(141 573,5)	(79 331,4)
Dotation aux amortissements et dépréciations		(5,8)	(0,1)
Dotations aux autres provisions		(9 026,6)	(13 656,5)
Autres charges de gestion courante		(2 987,4)	(6 856,2)
Charges d'exploitation		**(487 352,8)**	**(183 223,6)**
RESULTAT D'EXPLOITATION I		**(124 632,5)**	**(56 137,1)**
Produits financiers des participations		18 485,4	461 899,9
Autres produits financiers		44 659,1	51 942,4
Autres intérêts et produits assimilés		38 005,5	41 070,5
Plus value sur cession de valeurs mobilières de placement		0,0	32,5
Reprises sur provisions et transferts de charges	**Note 11**	12 683,4	7 680,4
Différences positives de change		9,5	4 917,8
Produits financiers		**113 842,9**	**567 543,5**
Intérêts et charges assimilées		(216 763,1)	(229 420,2)
Moins value sur cession de valeurs mobilières de placement		(228,9)	-
Dotations aux amortissements et provisions		(14 042,6)	(18 847,6)
Différences négatives de change		(75,3)	(5 130,9)
Charges financières		**(231 109,9)**	**(253 398,7)**
RESULTAT FINANCIER II	**Note 12**	**(117 267,0)**	**314 144,8**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS III=I+II		**(241 899,6)**	**258 007,7**
Produits exceptionnels sur opérations de capital		404 868,1	236,3
Reprises sur provisions et transferts de charges	**Note 11**	28 193,7	3 830,2
Produits exceptionnels		**433 061,8**	**4 066,5**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(280 386,8)	(18 852,4)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital		(303 391,0)	(87,4)
Dotation aux amortissements et provisions		(490,6)	(28 861,8)
Charges exceptionnelles		**(584 268,4)**	**(47 801,6)**
RESULTAT EXCEPTIONNEL IV	**Note 13**	**(151 206,6)**	**(43 735,1)**
PARTICIPATION DES SALARIES V		**(751,2)**	**(921,8)**
IMPÔT SUR LES SOCIETES (GAIN D'INTEGRATION FISCALE) VI	**Note 14**	**48 941,6**	**32 792,2**
RESULTAT NET (III+IV+V+VI)		**(344 915,7)**	**246 143,0**

18.3.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net		(344 915,7)	246 143,0
Dotations nettes aux amortissements et provisions		97 959,6	117 320,8
Marge brute d'autofinancement		**(246 956,1)**	**363 463,8**
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		31 524,2	54 608,3
Flux net de la trésorerie issue des opérations d'exploitation		**(215 431,9)**	**418 072,1**
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	**Note 1**	1,5	(12,9)
Cessions de titres de participation		303 391,0	0,0
Variation des créances		126,6	618,2
Variation des autres immobilisations financières	**Note 1**	(3,4)	(408,1)
Flux net de la trésorerie issue des opérations d'investissement		**303 515,6**	**197,2**
Dividendes et acomptes versés aux actionnaires	**Note 5**	(415 448,8)	(282 678,9)
Augmentation de capital	**Note 5**	43 906,6	39 880,2
Augmentation des primes et réserves liées au capital	**Note 5**	115 135,6	72 344,5
Rachat d'actions propres		1 523,3	(3 704,5)
Variation des comptes courants		590 330,7	(908 783,6)
Emprunts obligataires		153 400,0	1 484 746,7
Titres super subordonnés		0,0	(147 950,6)
Variation des autres dettes financières		(482 000,0)	68 583,0
Intérêts courus & primes		(11 935,9)	10 764,8
Flux net de la trésorerie issue des opérations de financement		**(5 088,5)**	**333 201,6**
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE		**82 995,3**	**751 470,9**
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice		**1 320 404,8**	**568 933,9**
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice		**1 403 400,0**	**1 320 404,8**

18.3.5 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

ACCORD DE RAPPROCHEMENT ENTRE SUEZ ET VEOLIA

Le 29 juin 2021, le Conseil d'Administration de SUEZ SA a approuvé le projet d'Offre Publique d'Achat lancé par Veolia visant les actions SUEZ SA au prix de 20,50 euros par action, coupon attaché.

Parallèlement, et comme prévu dans l'accord de rapprochement conclu le 14 mai 2021 entre Veolia et SUEZ, un consortium d'investisseurs de long terme, constitué des fonds Meridiam et GIP et de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances a remis à Veolia et SUEZ une promesse d'achat engageante finale pour le rachat du Nouveau SUEZ pour une valeur d'entreprise de 10,4 milliards d'euros, à laquelle est annexé un projet de Share and Purchase Agreement (SAPA).

Le 22 octobre 2021, suite à la finalisation des procédures d'information-consultation des instances représentatives du personnel du groupe SUEZ concernées, Veolia, SUEZ et le Consortium ont signé le SAPA dont les termes et conditions sont en ligne avec ceux figurant dans le projet annoncé le 29 juin 2021.

Le 14 décembre 2021, Veolia a reçu l'autorisation de l'Union européenne, accompagnée d'une liste de « remèdes » dans les secteurs d'activité des déchets dangereux et de l'eau industrielle, de lancer son Offre Publique d'Achat sur les actions de SUEZ, levant ainsi la dernière condition suspensive à la cession du Nouveau SUEZ au Consortium.

Les activités composant le périmètre du futur Nouveau SUEZ sont :

- l'eau municipale (Eau France) et le déchet solide (R&V France) en France (y compris le principal centre de recherche en France : CIRSEE) ;
- des activités de SUEZ notamment dans l'eau et dans les zones géographiques suivantes : Italie (y compris la participation dans Acea), République tchèque, Afrique (y compris Lydec au Maroc), Asie Centrale, Inde, Chine, Australie, et les activités monde digitale et environnementales (SES) ;
- 2 incinérateurs de déchets dangereux en Chine continentale.

En 2020, ce périmètre avait réalisé environ 7 milliards d'euros de chiffres d'affaires et employait approximativement 35 000 collaborateurs.

LITIGES LIES AU PROJET DE PRISE DE CONTROLE DE VEOLIA

Conformément à l'Accord de Rapprochement conclu le 14 mai 2021, la Société et Veolia se sont désistés en 2021 dans l'ensemble des instances qui étaient en cours.

CESSION DE PARTICIPATION

Dans le cadre des restructurations préparant le rapprochement avec Veolia, le 22 décembre 2021, SUEZ SA a cédé sa participation de 10,85% dans le capital d'ACEA SpA à SUEZ International.

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Le 18 mars 2021, émission de 10 976 645 actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés français au titre du plan mondial d'actionnariat salarié « SHARING 2021 » conduisant à une augmentation du capital social de 43,9 millions d'euros.

Le 1er octobre 2021, émission de 260 603 actions dans le cadre de la livraison des actions de performance attribuées le 25 juillet 2018, conduisant à une augmentation du capital social de 1,04 million d'euros.

REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Le 17 mai 2021, SUEZ SA a remboursé l'emprunt de 596,6 millions d'euros de nominal émis le 17 mai 2011. Il portait un coupon annuel fixe de 4,078%.

NOUVELLES EMISSIONS OBLIGATAIRES

Le 9 mars 2021, SUEZ SA a lancé une nouvelle émission d'obligations à 5 ans et 3 mois, pour un montant de 750 millions d'euros à zéro coupon.

18.3.6 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement comptable ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général modifié des règlements publiés ultérieurement.

Les opérations financières relatives aux participations et aux créances rattachées à des participations, notamment les dotations ou reprises de dépréciation, sont inscrites en résultat exceptionnel et non en résultat financier. SUEZ considère en application de l'article 120-2 du PCG que cette classification qui déroge au Plan Comptable Général donne une image plus fidèle du compte de résultat car elle permet de regrouper avec les plus ou moins-values de cession tous les éléments de résultat afférents aux participations en résultat exceptionnel.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'achat ou de production.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement et la durée d'amortissement varie de 1 à 5 ans. Cette rubrique inclut les licences et les marques. Cependant, les marques sont acquises pour une durée non limitée et ne sont pas amorties.

Par ailleurs, les dépenses liées aux activités de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement et les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes de 3 à 10 ans.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Titres de participation

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Les nouveaux titres acquis sont comptabilisés à leur valeur d'achat augmentée des frais accessoires externes directement liés.

Dans le cadre du changement de régime fiscal des frais d'acquisition des titres de participation résultant de l'article 21 de la loi de finances 2007 et sur la base de l'avis n°2007-C du Conseil National de la Comptabilité (CNC), SUEZ comptabilise l'étalement fiscal des frais d'acquisition des titres sur cinq ans dans un compte d'amortissements dérogatoires.

En ce qui concerne les titres pour lesquels SUEZ s'inscrit dans une logique de détention durable, une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus, aux cours de bourse et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change.

En ce qui concerne les titres pour lesquels une décision de cession est prise par SUEZ, la valeur comptable des titres concernés est ramenée à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite.

Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles SUEZ détient une participation.
Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, les créances rattachées sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres et que ces derniers ont déjà été dépréciés.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce compte les SICAV détenues, au titre du contrat de liquidité, par SUEZ. Une provision est éventuellement constituée selon les critères décrits ci-dessus pour les titres de participation.

CREANCES

Les créances de l'actif circulant sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale et le risque de non-paiement est analysé individuellement. Tout risque d'insolvabilité d'un débiteur est provisionné à hauteur du risque encouru.

ACTIONS PROPRES

Les actions SUEZ sont comptabilisées le jour de leur livraison à leur prix d'acquisition hors frais de transaction.

Les actions détenues dans la perspective d'une détention de longue durée, en vue d'une annulation ou d'un échange, sont comptabilisées en immobilisations financières.

Les actions acquises dans le cadre des programmes de rachat ou du contrat de liquidité[1] figurent en valeurs mobilières de placement.
Les actions détenues dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions sont affectées à ces plans et figurent donc en valeurs mobilières de placement.
Lors de la cession, le prix de revient des actions cédées est établi par catégorie d'affectation selon la méthode du premier entré - premier sorti (FIFO).

Lorsque la valeur de marché des actions SUEZ classées en valeurs mobilières de placement devient inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation du montant de cette différence est enregistrée en résultat financier (contrat de liquidité). Cette valeur de marché est déterminée sur la base du cours moyen du mois de clôture.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT HORS ACTIONS PROPRES

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur de marché des titres à la clôture est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée pour la différence. Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base du cours moyen du mois de clôture.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.
Les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au cours de la devise à la date de clôture. Les différences de conversion constatées sont portées au compte de résultat pour les disponibilités et inscrites au bilan en « écarts de conversion » pour les dettes et créances. Les pertes latentes font l'objet d'une provision.

[1] SUEZ a signé un contrat de liquidité avec un prestataire de service d'investissement. La Société délègue à ce dernier un rôle d'intervention quotidienne sur le marché, à l'achat et à la vente des actions SUEZ, visant à assurer la liquidité et à animer le marché du titre sur la place boursière de Paris. Les sommes versées à ce prestataire sont inscrites en « autres immobilisations financières ».

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sans contrepartie au moins équivalente attendue de la part du tiers dont le montant peut être estimé de façon fiable, conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif aux passifs.
Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation à la date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Provision au titre des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés

Conformément au règlement ANC n° 2014-03, la provision au titre des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés est constituée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les salariés et couvre in fine la moins-value de cession égale à la valeur comptable des actions propres attribuées gratuitement aux salariés. Cette provision est comptabilisée dans les provisions pour charges et impacte le résultat d'exploitation de la Société.

Retraites

La valorisation des engagements pris par la Société, en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régime de prévoyance, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Les engagements sont déterminés par la méthode des unités de crédit projetées. Ainsi, la dette de l'entreprise correspond à la part des engagements au terme attribuable aux services déjà rendus par chaque salarié. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires, ainsi qu'un taux d'actualisation déterminé en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang.

Provisions pour risques sur participations

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la Société estime son engagement supérieur aux actifs détenus ou s'il existe un risque sur certaines participations qui ne se matérialisera pas nécessairement par une perte d'actif.

DETTES FINANCIERES

Primes et frais d'émission des emprunts obligataires

Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés au passif du bilan pour leur valeur totale, primes de remboursement incluses. En contrepartie, ces dernières sont inscrites à l'actif du bilan en « primes de remboursement » et sont amorties linéairement sur la durée de l'emprunt.
Les primes d'émission reçues sont imputées sur les frais d'émission. L'écart restant constitue un produit constaté d'avance étalé sur la durée de l'emprunt.
Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité, les frais d'émission des emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés. Ces frais d'émission comprennent principalement les commissions dues aux intermédiaires financiers.

Titres super subordonnés à durée indéterminée

Conformément à l'avis de l'Ordre des Experts Comptables n°28 publié en octobre 1994, les titres super subordonnés sont classés en dettes financières. La prime d'émission est comptabilisée à l'actif du bilan et les intérêts déductibles fiscalement versés annuellement sont enregistrés en charges financières dans le compte de résultat. Les frais d'émission de ces emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET D'EXPLOITATION

SUEZ intervient sur les marchés des produits dérivés pour gérer et réduire son exposition à la volatilité des taux d'intérêts et des cours de change ou pour sécuriser la valeur de certains actifs financiers. A ce titre et conformément à la nouvelle réglementation ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 sur le traitement comptable des instruments financiers à terme et les opérations de couverture :

- Les moins- values latentes constatées à la clôture sur les instruments financiers détenus à titre de couverture par SUEZ et présentés en engagement hors bilan ne font pas l'objet de provisions ;
- Les pertes et profits relatifs aux contrats de swaps de taux d'intérêts et, le cas échéant de devises sont constatés, prorata temporis, au compte de résultat en charges ou produits financiers sur la durée de vie des éléments auxquels ils sont adossés. Cet étalement s'applique aussi aux primes payées pour les contrats optionnels.

IMPOT SUR LES SOCIETES ET INTEGRATION FISCALE

Le dispositif de limitation de la déductibilité des charges financières issu de la transposition en droit français de la directive « ATAD » (codifiée aux articles 212bis CGI et 223B bis CGI pour les groupes d'intégration fiscale) est entré en application le 1er janvier 2019.
Il est venu instaurer une règle générale de plafonnement de la déductibilité des charges financières nettes à 30 % du résultat avant impôts, intérêts, provisions et amortissements (EBITDA fiscal) ou à 3 millions d'euros si ce montant est supérieur, avec une déclinaison plus restrictive en cas de sous-capitalisation.

SUEZ SA est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale française créé en 2008 constitué de 123 sociétés sur l'exercice 2021.

18.3.7 ANNEXES AUX COMPTES

SOMMAIRE

Note 1	Immobilisations	10
Note 2	Échéancier des créances	11
Note 3	Valeurs mobilières de placement	11
Note 4	Comptes de régularisation, charges à payer et produits à recevoir	12
Note 5	Capitaux propres	13
Note 6	Provisions	14
Note 7	Dettes financières	14
Note 8	Échéancier des dettes	15
Note 9	Écarts de conversion	16
Note 10	Prestations de services et autres produits	16
Note 11	Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	16
Note 12	Résultat financier	17
Note 13	Résultat exceptionnel	17
Note 14	Impôts sur les sociétés et intégration fiscale	18
Note 15	Engagements hors-bilan	18
Note 16	Avantages postérieurs à l'emploi	19
Note 17	Effectifs	20
Note 18	Éléments relatifs aux entreprises liées	20
Note 19	Filiales et participations	20
Note 20	Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Directeur Général	21
Note 21	Événements postérieurs à la clôture	21
Résultat et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices		22
Actif réalisable et disponible et Passif exigible à moins d'un an		23
Délai de paiement des fournisseurs et des clients		24

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS

1 – Immobilisations Incorporelles et Corporelles :

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit:

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2020	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2021
Logiciels	758,4			758,4
Marque	30 004,7			30 004,7
Autres	54,6	30,0		84,6
En-cours	0,0		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles	**30 817,7**	**30,0**	**-**	**30 847,7**
Matériel de bureau	4,5			4,5
Autres	**-**	25,2		25,2
En-cours	56,7	22,4	(79,1)	0,0
Immobilisations corporelles	**61,2**	**47,6**	**(79,1)**	**29,7**
Immobilisations incorporelles et corporelles	**30 879,0**	**77,6**	**(79,1)**	**30 877,4**

Les amortissements et dépréciations s'analysent comme suit:

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2020	Dotations	Reprises	Au 31 déc. 2021
Logiciels	758,4			758,4
Autres	54,6	5,7		60,3
Immobilisations incorporelles	**813,0**	**5,7**	**-**	**818,7**
Matériel de bureau	4,1	0,1		4,2
Immobilisations corporelles	**4,1**	**0,1**	**-**	**4,2**
Immobilisations incorporelles et corporelles	**817,1**	**5,8**	**-**	**822,9**

Les valeurs nettes des immobilisations incorporelles et corporelles s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles nettes

En milliers d'euros	Logiciels	Marques	Autres	Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2020	-	30 004,7	-	30 004,7
Au 31 déc. 2021	**-**	**30 004,7**	**24,3**	**30 029,0**

Immobilisations Corporelles nettes

En milliers d'euros	Matériel de bureau	En-cours	Autres	Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2020	0,4	56,7	-	57,1
Au 31 déc. 2021	**0,3**	**-**	**25,2**	**25,5**

2 – Immobilisations Financières :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2020	Augmentation	Diminution	Dépréciation	Au 31 déc. 2021
Titres de participations consolidés [1]	9 160 781,2		(303 390,9)		8 857 390,3
Titres de participation	**9 160 781,2**	**-**	**(303 390,9)**	**-**	**8 857 390,3**
Créances rattachées à des participations [2]	7 776 584,5	19 108,0	(126,5)		7 795 566,0
Autres immobilisations financières [3]	30 164,9	3,5	(0,1)	(167,8)	30 000,5
Autres immobilisations financières	**7 806 749,4**	**19 111,5**	**(126,6)**	**(167,8)**	**7 825 566,5**
Immobilisations financières	**16 967 530,6**	**19 111,5**	**(303 517,5)**	**(167,8)**	**16 682 956,8**

(1) Les titres de participations consolidés comprennent la participation dans SUEZ Groupe.
La diminution des titres de participation correspond à la cession des titres ACEA à SUEZ international, réalisée le 22 décembre 2021.

(2) L'ensemble des créances rattachées à des participations concerne SUEZ Groupe.

(3) Au 31 décembre 2021, les autres immobilisations financières sont principalement constituées des sommes versées au prestataire de service d'investissement dans le cadre du contrat de liquidité.

NOTE 2 : ECHEANCIER DES CREANCES

En milliers d'euros	Montant net au 31 déc. 2021	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	7 795 566,0	3 163,5	7 792 402,5
Autres immobilisations financières	30 000,5	30 000,5	
Créances sur Actif Immobilisé	**7 825 566,5**	**33 164,0**	**7 792 402,5**
Avances et acomptes versés sur commandes	31,8	31,8	
Créances clients et comptes rattachés	48 201,5	48 201,5	
Autres créances	119 887,7	119 887,7	
Comptes courants	1 341 138,1	1 341 138,1	
Produits à recevoir sur instruments de trésorerie	15 806,8	15 806,8	
Créances sur Actif Circulant	**1 525 065,9**	**1 525 065,9**	-
Total Créances	**9 350 632,4**	**1 558 229,9**	**7 792 402,5**

Les "autres créances" comprennent principalement la créance envers l'Etat pour un montant de 110,8 millions d'euros. Cette créance comprend d'une part le gain d'intégration fiscale 2021 dont bénéficie SUEZ en tant que société mère du groupe fiscal pour un montant de 53,4 millions d'euros et d'autre part les divers crédits d'impôts provenant des filiales en attente de remboursement de l'Etat pour un montant de 57,4 millions d'euros, dont le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour un montant de 13,4 millions d'euros, le Crédit d'Impôt Mécénat pour un montant de 6,9 millions d'euros ainsi qu'une créance au titre du CICE d'un montant de 37,1 millions d'euros.

NOTE 3 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ce poste comprend :

En milliers d'euros	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Actions propres détenues dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions	836,8	2 360,0
Actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité	-	-
Valeur brute	**836,8**	**2 360,0**
Provisions pour dépréciation des actions propres détenues	-	-
Provisions pour dépréciation	**-**	**-**
Valeur nette comptable	**836,8**	**2 360,0**

NOTE 4 : COMPTES DE REGULARISATION, CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Les comptes de régularisation se décomposent en :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2020	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2021
Frais d'émission des emprunts	23 097,0	2 868,0	(5 830,5)	20 134,5
Commissions de mise en place de facilités de crédit	2 355,0		(717,7)	1 637,3
Charges constatées d'avance	11 260,4		(2 066,8)	9 193,6
Comptes de régularisation actif	**36 712,4**	**2 868,0**	**(8 615,0)**	**30 965,4**

L'augmentation des frais d'émission d'emprunts de 2,87 millions d'euros est liée à l'émission :

- d'un emprunt obligataire pour un montant total de 750 millions d'euros en mars 2021.

(Cf section 18.3.5 : Faits marquants de l'exercice)

La diminution des frais d'émission des emprunts correspond à l'annuité d'amortissement.

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2020	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2021
Produits constatés d'avance	7 673,7		(4 418,8)	3 254,9
Comptes de régularisation passif	**7 673,7**	**-**	**(4 418,8)**	**3 254,9**

Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés au passif du bilan pour leur valeur totale, primes de remboursement incluses. En contrepartie, ces dernières sont inscrites à l'actif du bilan en « primes de remboursement » et sont amorties linéairement sur la durée de l'emprunt.
Les primes d'émission reçues sont imputées sur les frais d'émission. L'écart restant constitue un produit constaté d'avance étalé sur la durée de l'emprunt.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité, les frais d'émission des emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés. Ces frais d'émission comprennent principalement les commissions dues aux intermédiaires financiers.

Les charges à payer et produits à recevoir rattachés aux postes de créances et dettes concernent :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2020
Intérêts sur emprunts obligataires	60 688,4	76 256,5
Intérêts sur titres super subordonnés	37 879,5	38 038,1
Part courue des charges d'intérêts	***98 567,9***	***114 294,6***
Factures non parvenues sur dettes fournisseurs	104 180,2	12 703,7
Dettes fiscales et sociales	64 243,9	11 462,3
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,0	12,8
Instruments de trésorerie	517,4	346,7
Divers charges à payer	466,2	-
Autres charges à payer	***169 407,7***	***24 525,4***
Charges à payer	**267 975,6**	**138 820,0**

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2020
Intérêts sur créances rattachées à des participations	3 163,5	3 290,0
Factures à établir sur créances clients	29 268,6	1 245,0
Instruments de trésorerie	15 806,8	17 507,4
Produits à recevoir	**48 238,9**	**22 042,4**

NOTE 5 : CAPITAUX PROPRES

Le capital social est entièrement libéré. Chaque action confère un droit de vote simple.

	Au 31 déc. 2020	Augmentation/Réduction	Achat/Vente	Au 31 déc. 2021
En circulation	628 175 418	11 237 248	120 908	639 533 574
Actions propres détenues	187 161		(120 908)	66 253
Nombre total d'actions	**628 362 579**	**11 237 248**	**-**	**639 599 827**

Au 31 décembre 2021, SUEZ détient 66 253 actions propres acquises dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés pour une valeur nette comptable de 837 milliers d'euros et dont la valeur de marché au 31 décembre 2021 est de 1,3 million d'euros.
L'augmentation du nombre d'actions en circulation correspond, d'une part à l'augmentation de capital du 18 mars 2021 dans le cadre du plan Sharing 2021 pour 10 976 645 actions, et d'autre part à la livraison de 260 603 actions de performance en date du 1er octobre 2021.

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Capital Social	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2020 avant affectation du résultat	**2 513 450,3**	**5 252 130,8**	**251 345,0**	**-**	**706 351,3**	**246 143,0**	**8 969 420,4**
							-
Affectation du résultat 2020					246 143,0	(246 143,0)	-
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2020					(415 448,8)		(415 448,8)
Résultat de l'exercice 2021						(344 915,7)	(344 915,7)
Augmentation de capital réservée aux salariés (Sharing 2021), frais inclus	43 906,6	111 298,5	4 390,7				159 595,8
Augmentation de capital liée à la livraison d'actions de performance	1 042,4	(1 042,4)					-
							-
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	**2 558 399,3**	**5 362 386,9**	**255 735,7**	**-**	**537 045,5**	**(344 915,7)**	**8 368 651,7**

Les droits attribués dans le cadre des différents plans portant sur des actions SUEZ ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

– Plans d'attribution gratuite d'actions et d'actions de performance :

	Attribution gratuite d'actions			
Nombre d'actions	**Actions de performance juillet 2018**	**Abondement dans le cadre de Sharing (1) décembre 2017**	**Abondement dans le cadre de Sharing (1) décembre 2019**	**TOTAL**
Actions attribuées et non livrées au 1er janvier 2021	639 016	138 172	117 618	894 806
Attribuées				
Livrées	(260 603)	(120 908)		(381 511)
Annulées ou Expirées	(378 413)	(17 264)	(14 664)	(410 341)
Variation nette sur l'exercice 2021				
Actions attribuées et non livrées au 31 décembre 2021	**0**	**0**	**102 954**	**102 954**

(1) abondement versé aux salariés étrangers (hors France et Royaume-Uni)

Au 31 décembre 2021, SUEZ détient 66 253 actions propres acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions aux salariés.

Compte tenu de l'ensemble des plans en cours (plans d'attribution gratuite d'actions et d'actions de performance), du nombre de bénéficiaires et d'hypothèses d'évolution des effectifs, SUEZ estime son obligation de livraison d'actions aux termes des différentes périodes d'indisponibilité à 102 954 actions.

NOTE 6 : PROVISIONS

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2020	Dotation	Reprise pour utilisation	Au 31 déc. 2021
Provisions pour risques	**42 314,3**	**7 393,2**	**(41 094,1)**	**8 613,4**
Provisions pour perte de change	12 683,3	6 902,1	(12 683,4)	6 902,0
Provisions pour restructuration	29 243,0	491,1	(28 193,7)	1 540,4
Provisions pour litiges personnel	388,0		(217,0)	171,0
Provisions pour charges	**138 466,1**	**142 920,3**	**(9 709,6)**	**271 676,8**
Provisions pour retraites et assimilés	998,0	1 346,8	(20,0)	2 324,8
Provisions au titre des plans d'attribution gratuite d'actions	137 468,1	141 573,5	(9 689,6)	269 352,0
Total	**180 780,4**	**150 313,5**	**(50 803,7)**	**280 290,2**

Classement au compte de résultat :		
Résultat d'exploitation	142 920,3	(9 926,6)
Résultat financier	6 902,1	(12 683,4)
Résultat exceptionnel	491,1	(28 193,7)
Total	**150 313,5**	**(50 803,7)**

La provision pour perte de change couvre principalement la perte latente liée aux créances rattachées à des participations contractées avec SUEZ Groupe pour 245,7 millions de Livre Sterling souscrites en 2011. Cf Note 9 « Ecarts de conversion ».

Le détail de la variation de la provision pour retraites et assimilés figure en Note 16 « Avantages postérieurs à l'emploi ».

NOTE 7 : DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	Situation au 31 déc. 2021	Situation au 31 déc. 2020
Emprunts obligataires (montant nominal)	8 812 419,9	8 639 577,5
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (montant nominal)	265 000,0	747 000,0
Titres super subordonnés (montant nominal)	1 600 000,0	1 600 000,0
Comptes courants et emprunts avec les filiales	79 729,9	153 431,0
Emprunts	**10 757 149,8**	**11 140 008,5**
Part courue des charges d'intérêts	98 567,9	114 294,6
Soldes créditeurs de banques	14,7	0,0
Autres dettes financières	**98 582,5**	**114 294,6**
Total des dettes financières	**10 855 732,4**	**11 254 303,1**

La variation des dettes financières correspond principalement à :

- la mise en place, le 9 mars 2021, d'un emprunt obligataire de 750 millions d'euros sur 5 ans et 3 mois ;
- le remboursement, le 17 mai 2021, de l'emprunt obligataire émis le 17 mai 2011, pour un montant de 596,6 millions d'euros ;
- la diminution de 482 millions d'euros de l'encours de titres négociables à court terme (billets de trésorerie) classés en « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ».

NOTE 8 : ECHEANCIER DES DETTES

En milliers d'euros	Montant brut au 31 déc. 2021	Date d'exigibilité En 2022	De 2023 à fin 2026	En 2027 et au-delà
Emprunts obligataires (montant nominal)	8 812 419,9	612 900,0	2 587 000,0	5 612 519,9
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (montant nominal)	265 000,0	265 000,0		
Titres super subordonnés (montant nominal)	1 600 000,0			1 600 000,0
Compte courant filiale et emprunts avec les filiales	79 729,9	79 729,9		
Autres dettes financières (a)	98 582,5	98 582,5		
Dettes financières	**10 855 732,4**	**1 056 212,5**	**2 587 000,0**	**7 212 519,9**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**105 168,7**	**105 168,7**		
Dettes fiscales et sociales	**67 947,9**	**67 947,9**		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	**-**	**-**		
Charges à payer sur instruments de trésorerie	517,4	517,4		
Autres	33 489,9	33 489,9		
Autres dettes	**34 007,3**	**34 007,3**	**-**	**-**
Total	**11 062 856,3**	**1 263 336,3**	**2 587 000,0**	**7 212 519,9**

(a) Il s'agit de la part courue des intérêts sur emprunts obligataires et sur titres super subordonnés (voir notes 4 et 7).

Détail des emprunts obligataires (montant nominal) :

	Montant au 31 déc. 2021	Date d'émission	Date d'échéance	Taux
Placements publics				
En milliers d'euros	461 000,0	22-juil-2009	22-juil-2024	5,500%
En milliers d'euros	612 900,0	24-juin-2010	24-juin-2022	4,125%
En milliers d'euros (1)	297 519,9	2-déc-2011	2-déc-2030	5,375%
En milliers d'euros	376 000,0	8-oct-2013	9-oct-2023	2,750%
En milliers d'euros	500 000,0	10-sept-2015	10-sept-2025	1,750%
En milliers d'euros	500 000,0	19-mai-2016	19-mai-2028	1,250%
En milliers d'euros	500 000,0	3-avr-2017	3-avr-2025	1,000%
En milliers d'euros	700 000,0	3-avr-2017	3-avr-2029	1,500%
En milliers d'euros	500 000,0	21-sept-2017	21-sept-2032	1,625%
En milliers d'euros	500 000,0	17-sept-2018	17-sept-2030	1,625%
En milliers d'euros	700 000,0	14-oct-2019	14-oct-2031	0,500%
En milliers d'euros	850 000,0	2-avr-2020	2-avr-2027	1,250%
En milliers d'euros	40 000,0	14-avr-2020	21-sept-2032	1,625%
En milliers d'euros	300 000,0	16-avr-2020	19-mai-2028	1,250%
En milliers d'euros	750 000,0	14-mai-2020	14-mai-2035	1,250%
En milliers d'euros	750 000,0	9-mars-2021	9-juin-2026	0,000%
Placements privés				
En milliers d'euros (2)	250 000,0	8-juin-2009	8-juin-2027	1,904%
En milliers d'euros	100 000,0	25-mars-2013	25-mars-2033	3,300%
En milliers d'euros	75 000,0	21-mai-2014	21-mai-2029	2,000%
En milliers d'euros	50 000,0	30-juin-2015	1-juil-2030	2,250%
Total	**8 812 419,9**			

(1) soit 250 millions de GBP
(2) Coupon de 5,20% jusqu'en 2017, puis de 1,904% jusqu'à l'échéance 2027

Détail des titres super subordonnés (montant nominal) :

En milliers d'euros	Montant au 31 déc. 2021	Date d'émission	Date d'échéance	Taux
Titres super subordonnés	500 000,0	30-mars-2015	perpétuelle	2,500%
Titres super subordonnés	600 000,0	19-avr-2017	perpétuelle	2,875%
Titres super subordonnés	500 000,0	12-sept-2019	perpétuelle	1,625%
Total	**1 600 000,0**			

NOTE 9 : ECARTS DE CONVERSION

La revalorisation des créances et dettes en monnaies étrangères au cours de change du 31 décembre 2021 a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

En milliers d'euros	Perte latente	Gain latent
Ecarts de conversion sur :		
- Créances rattachées à des participations	12,2	6 437,1
- Créances clients et comptes rattachés	0,0	-
- Emprunts obligataires	6 889,8	0,0
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,1	-
Total	**6 902,1**	**6 437,1**

La position de change, établie conformément aux principes comptables décrits dans la section 18.3.6 « Règles et méthodes comptables », fait ressortir au 31 décembre 2021 :

- une perte nette latente de 6,9 millions d'euros liée à la variation de la Livre Sterling sur la créance rattachée contractée avec SUEZ Groupe pour un montant de 245,7 millions de GBP.
- un gain latent de 6,4 millions d'euros lié à la variation de la Livre Sterling sur l'emprunt obligataire de 250 millions de GBP souscrit en 2011.

NOTE 10 : PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES PRODUITS

Les prestations de services de 127 millions d'euros correspondent principalement aux prestations de services facturées à SUEZ Groupe et aux facturations de redevance de la marque SUEZ.

NOTE 11 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2020
Total frais	**218 375,6**	**25 136,4**
Frais liés aux emprunts obligataires	394,1	578,2
Frais liés aux restructurations	216 019,7	20 745,0
Frais liés aux assurances	891,6	50,0
Frais liés aux opérations de capitalisation	553,5	1 529,7
Frais liés aux indemnités salariales	516,7	2 233,5
Reprises sur provisions pour option d'achat et actions gratuites	**9 689,6**	**0,0**
Reprises sur provisions pour dépréciation clients	**3 189,3**	**2 251,5**
Reprises sur provisions pour restructuration	**28 193,7**	**3 830,2**
Autres	**237,0**	**578,0**
Reprises de provisions pour avantages du personnel	20,0	578,0
Reprises de provisions pour litiges du personnel	217,0	0,0
Financier	**12 683,4**	**7 680,4**
Total	**272 368,5**	**39 476,5**

Les frais liés à l'émission d'emprunts obligataires et de mise en place de lignes de crédit sont comptabilisés à l'actif du bilan et amortis sur la durée de vie de ces instruments. Ils correspondent aux commissions versées aux intermédiaires dans le cadre de la mise en place de ces instruments.

Les frais liés aux restructurations correspondent aux coûts liés au rapprochement Veolia-Suez.

La reprise de la provision financière d'un montant de 12,7 millions d'euros correspond à la reprise de provision pour perte de change constituée en 2020 sur l'emprunt obligataire de 250 millions de GBP.

NOTE 12 : RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2020
Dividendes reçus	18 485,4	461 899,9
Intérêts sur créances rattachées à des participations	44 659,1	51 942,4
Intérêts sur comptes courants	19,6	37,4
Intérêts sur instruments de trésorerie	25 901,1	26 253,4
Autres charges et produits assimilés	(204 678,3)	(214 608,0)
Résultat de change	(65,8)	(213,1)
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	(1 359,2)	(11 167,2)
Résultat net sur cessions de valeurs mobilières de placement	(228,9)	-
Total	**(117 267,0)**	**314 144,8**

Les 18,5 millions d'euros de dividendes reçus en 2021 correspondent aux dividendes versés par Acea au titre de 2020.

Les intérêts sur les créances rattachées à des participations et sur les comptes courants correspondent principalement aux intérêts versés par SUEZ Groupe.

Le résultat de change se compose des gains et pertes de change réalisés lors du débouclage d'opérations en devises.

Les autres charges et produits assimilés correspondent essentiellement à des charges d'intérêts d'emprunts obligataires.

Les dotations et reprises de provisions à caractère financier de -1,3 millions d'euros correspondent :
- à la provision pour perte de change d'un montant de -6,9 millions d'euros sur la créance rattachée en GBP
- aux amortissements des primes d'émission liées aux emprunts obligataires pour -7,1 millions d'euros
- à la reprise de provision pour perte de change dotée en 2020 pour un montant de 12,7 millions d'euros (Cf note 11)

NOTE 13 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2020
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(275 275,9)	(18 852,4)
Dotations et reprises de provision pour restructuration	27 702,6	(25 031,6)
Résultat de cessions d'actions propres	(1 523,3)	153,0
Plus values de cession de participations	101 477,1	-
Autres	(3 587,1)	(4,1)
Total	**(151 206,6)**	**(43 735,1)**

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour 275,3 millions d'euros et les reprises de provision pour restructuration pour 27,7 millions d'euros correspondent aux coûts de différentes natures liées aux opérations de rapprochement Veolia-SUEZ. Elles sont composées d'indemnités de personnels et de coûts et honoraires des différents conseils.

La plus-value de cession de participations pour 101,5 millions d'euros correspond à la cession de la participation de SUEZ SA dans ACEA à Suez International.

En 2020, les charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour 18,8 millions d'euros et les dotations de provision pour restructuration pour 25 millions d'euros correspondent, d'une part, aux coûts de la transformation/réorganisation du Groupe pour un montant de 14,6 millions d'euros et, d'autre part, aux coûts liés à l'évolution de l'actionnariat pour 29,2 millions d'euros.

NOTE 14 : IMPOTS SUR LES SOCIETES ET INTEGRATION FISCALE

En milliers d'euros	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Gain / (perte) d'intégration fiscale de l'exercice	53 406,0	38 497,4
Régularisation du gain / (perte) sur exercice antérieur	(4 057,8)	(5 045,2)
Impôt sur les Sociétés et Taxes additionnelles	(406,6)	(660,0)
PRODUIT (CHARGE) D'IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE	**48 941,6**	**32 792,2**

Position d'impôts différés de la Société

La position de la dette future d'impôt est issue des décalages temporels entre le traitement fiscal et comptable des produits ou des charges de SUEZ uniquement :

En milliers d'euros	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Reports déficitaires (bases) (1)	**1 001 464,1**	**630 005,1**
Amortissement des frais d'émission des titres super subordonnés	2 701,0	3 825,0
Accroissement de la dette future d'impôt (bases) (2)	**2 701,0**	**3 825,0**
Provisions pour risques et charges non déductibles	(3 636,0)	19 355,0
Autres provisions non déductibles	841,0	1 000,0
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	**(2 795,0)**	**20 355,0**
Différence valeur comptable/fiscale des VMP	385,6	217,8
Autres	**385,6**	**217,8**
Allègements de la dette future d'impôt (bases) (3)	**(2 409,4)**	**20 572,8**
TOTAL : (1)-(2)+(3)	**996 353,7**	**646 752,9**

La somme de ces différences temporelles s'élève à 996,3 millions d'euros représentant une créance nette théorique d'impôt de 264 millions d'euros calculée sur la base des taux d'impôt applicables en France au 31 décembre 2021.

NOTE 15 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES A CARACTERE FINANCIER

SUEZ met en œuvre, sur sa position d'endettement net, une politique d'optimisation de son coût de financement en utilisant plusieurs types d'instruments financiers (swaps et options de taux) en fonction des conditions de marché.

En milliers d'euros	Notionnel au 31 déc. 2021					Juste valeur des dérivés au 31 déc.2021	Notionnel au 31 déc. 2020
	A un an au plus	D'un à cinq ans	De six à dix ans	Plus de dix ans	Total		
SWAP DE TAUX D'INTERET							
payeur taux fixe/receveur taux variable	167 000,0	1 350 000,0	900 000,0	350 000,0	2 767 000,0	4 121,9	1 917 000,0
payeur taux variable/receveur taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**167 000,0**	**1 350 000,0**	**900 000,0**	**350 000,0**	**2 767 000,0**	**4 121,9**	**1 917 000,0**

La juste valeur de 4,1 millions d'euros représente la valeur de marché des dérivés en place au 31 décembre 2021.

Autres engagements donnés à caractère financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Échéance A fin 2022	Échéance De 2023 à 2026	Échéance 2027 et au-delà
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT				
Garanties, cautions et avals donnés aux filiales	11 213,0		213,0	11 000,0
TOTAL	**11 213,0**	**-**	**213,0**	**11 000,0**

ENGAGEMENTS RECUS A CARACTERE FINANCIER

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Échéance A fin 2022	Échéance De 2023 à 2026	Échéance 2027 et au-delà
Facilités de crédit obtenues et non utilisées	2 805 000,0	180 000,0	375 000,0	2 250 000,0
TOTAL	**2 805 000,0**	**180,0**	**375 000,0**	**2 250 000,0**

ENGAGEMENTS DONNES A CARACTERE OPERATIONNEL

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Échéance A fin 2022	Échéance De 2023 à 2026	Échéance 2027 et au-delà
ENGAGEMENTS OPERATIONNELS				
Garanties, cautions et avals donnés aux filiales	10 789,0		8 000,0	2 789,0
TOTAL	**10 789,0**	**-**	**8 000,0**	**2 789,0**

SUEZ a donné des garanties au gouvernement de Hong Kong pour l'exploitation de plusieurs centres de stockage de déchets.

NOTE 16 : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La société SUEZ accorde à son personnel des avantages postérieurs à l'emploi (pensions de retraite, indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature), ainsi que d'autres avantages long terme (médailles du travail).

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2020	Coûts des services rendus de la période	Au 31 déc. 2021
Retraites (1)	998,0	1 326,8	2 324,8
TOTAL	**998,0**	**1 326,8**	**2 324,8**

(1) Pension de retraite et indemnités de départ en retraite.

L'engagement total s'élève à 2,6 millions au titre des avantages postérieurs à l'emploi dont 0,3 million d'euros en hors bilan.

L'engagement total est déterminé à partir des hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : courbe de taux basée sur les taux Corporate AA
- Taux d'inflation à long terme : 1,75 %
- Tables de mortalité : tables par génération

NOTE 17 : EFFECTIFS

Les effectifs moyens de l'exercice se décomposent comme suit :

	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2020
Exécution	7	10
Maîtrise	10	12
Cadres	152	160
Total	**169**	**182**

NOTE 18 : ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES

En milliers d'euros	Entreprises liées
Titres de participation	8 857 390,3
Créances rattachées à des participations	7 795 566,0
Créances clients et comptes rattachés	43 704,2
Comptes courants créditeurs	79 729,9
Comptes courants débiteurs	1 341 138,1
Fournisseurs et comptes rattachés	660,5
Intérêts sur créances rattachées à des participations	44 659,1
Intérêts sur comptes courants débiteurs	19,6

Les éléments présentés ci-dessus correspondent principalement aux relations avec SUEZ Groupe SAS.

NOTE 19 : FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros

Raison Sociale	Capital social	Réserves et RAN	% du capital détenu au 31 déc. 2021	Valeur Comptable des titres détenus au 31 déc. 2021		Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Date de clôture du dernier exercice	Devise
				Brut	Provision				
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de SUEZ									
1. FILIALES (Quote-part du capital détenue par SUEZ supérieure à 50%)									
SUEZ Groupe SAS Tour CB21 16, place de l'Iris 92040 Paris La Défense SIREN : 410 118 608	3 371 215	290 794	100%	8 857 390	0	136 854	2 682	déc-20	EUR
2. PARTICIPATIONS (Quote-part du capital détenue par SUEZ comprise entre 10% et 50%)									
B - Renseignements concernant les autres filiales ou participations									
1. FILIALES									
Néant									
2. PARTICIPATIONS									
Néant									

En ce qui concerne SUEZ Groupe, compte tenu de la non disponibilité des chiffres pour l'exercice 2021, les informations indiquées concernent l'exercice 2020.

Le 22 décembre 2021, SUEZ SA a cédé sa participation de 10,85% dans le capital d'ACEA SpA à SUEZ International.

NOTE 20 : REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU DIRECTEUR GENERAL ET DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le montant brut des rémunérations versées en 2021 au Directeur Général s'élève à 2 102,5 milliers d'euros.

Le montant brut des rémunérations versées en 2021 au Président du Conseil d'Administration s'élève à 399,1 milliers d'euros.

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent des jetons de présence. Le montant annuel maximum a été fixé par l'Assemblée Générale du 22 mai 2014 à 700 milliers d'euros.

NOTE 21 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 27 janvier 2022, à l'issue de son Offre Publique d'Achat, Veolia détient 95,95% du capital et des droits de vote de SUEZ SA.
La procédure de retrait obligatoire a été effectuée 18 février 2022.
La radiation de la côte des actions SUEZ SA interviendra peu après.

Le 31 janvier 2022, la cession du périmètre constituant le Nouveau SUEZ au Consortium a été réalisée conformément aux termes du SAPA signé le 22 octobre 2021.

RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2021	2020	2019	2018	2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	2 558 399 308	2 513 450 316	2 485 450 316	2 485 450 316	2 493 450 316
Nombre d'actions émises	639 599 827	628 362 579	621 362 579	621 362 579	623 362 579
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (en milliers d'euros)					
Prestations de services hors taxes	125 830,8	99 084,6	91 186,5	82 724,6	73 015,7
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissement et provisions	(281 748,3)	340 629,8	775 335,1	367 790,7	399 093,2
Participation des salariés	(751,2)	(921,8)	(750,3)	(832,0)	(491,5)
Impôt sur les sociétés	48 941,6	32 792,2	83 996,0	67 700,6	28 819,2
Résultat net	(344 915,7)	246 143,0	917 186,6	386 840,8	392 692,9
Montant des bénéfices distribués (1)	415 448,8	282 678,9	401 762,0	401 920,8	366 612,8
RESULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt, participation des salariés avant amortissement et provisions	(0,37)	0,59	1,38	0,70	0,69
Résultat net	(0,54)	0,39	1,48	0,62	0,63
Dividende versé par action	0,65	0,45	0,65	0,65	0,65
PERSONNEL (en milliers d'euros)					
Effectif moyen pendant l'exercice	169	182	182	176	163
Montant de la masse salariale	48 593,5	26 641,0	28 097,6	21 542,3	23 128,9
Montant versé au titre des avantages sociaux (cotisations versées à la sécurité sociale et aux régimes de retraites,…)	23 886,5	12 304,9	9 764,3	10 596,4	9 655,8

(1) Hors actions auto détenues

ACTIF RÉALISABLE ET DISPONIBLE ET PASSIF EXIGIBLE A MOINS D'UN AN

en milliers d'euros	Au 31 décembre 2021	Au 31 déc. 2020
ACTIF REALISABLE		
Actif immobilisé	**33 164,0**	**29 547,2**
Créances rattachées à des participations	3 163,5	(617,7)
Autres immobilisations financières	30 000,5	30 164,9
Actif circulant	**1 525 065,9**	**2 081 510,2**
Créances clients et comptes rattachés	48 201,5	21 702,1
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	31,8	29,1
Autres créances, y compris instruments de trésorerie	1 476 832,6	2 059 779,0
Disponibilités / Valeurs mobilières de placement	**1 404 236,8**	**1 322 764,8**
Total actif réalisable	**2 962 466,7**	**3 433 822,2**
PASSIF EXIGIBLE		
Dettes financières	**1 056 212,4**	**1 611 325,6**
Emprunts obligataires et dettes auprès des établissements de crédit	877 900,0	1 343 600,0
Emprunts, dettes financières diverses et comptes courants créditeurs (1)	178 312,4	267 725,6
Dettes d'exploitation	**207 123,8**	**70 029,4**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 168,7	16 779,6
Dettes fiscales et sociales	67 947,9	19 904,8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	12,8
Dettes diverses, y compris instruments de trésorerie	34 007,3	33 332,2
Total passif exigible	**1 263 336,2**	**1 681 355,0**
Actif réalisable - passif exigible	**1 699 130,5**	**1 752 467,2**
(1) dont soldes créditeurs de banque	14,7	0,0

DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS (ART. D.441-4 & L.441-6-1)

Conformément aux dispositions des articles D.441-4 et L.441-6-1 (issus de la LME n°2008-776 du 4 août 2008) du code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux dispositions établies par l'arrêté du 20 mars 2017, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaitre les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Les données sont exprimées en milliers d'euros	**Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**					**Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**				
	1 à 30 jours	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					70					504
Montant total des factures concernées TTC	139,3	849,0	0,0	0,0	988,4	18 928,3	90,7	111,4	2 385,3	21 515,6
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%	0,3%					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						12,5%	0,1%	0,1%	1,6%	14,2%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre des factures exclues	Néant					Néant				
Montant total des factures exclues	Néant					Néant				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 60 jours nets à compter de l'émission de la facture conformément à la LME du 4 août 2008					Délais légaux : 60 jours nets à compter de l'émission de la facture conformément à la LME du 4 août 2008				

Au 31 décembre 2021, 99% des créances clients sont des créances intragroupes. Les dettes fournisseurs sont principalement des dettes hors Groupe.